

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL**

SESSION ORDINAIRE DE 2014



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 26 mars 2014

Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement

SOMMAIRE

Décès d'un ancien conseiller	5
PROJET DE LOI RELATIF À L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT	6
PRESENTATION DU PROJET D'AVIS.....	7
ALLOCUTION DE MICHÈLE DELAUNAY, MINISTRE DÉLÉGUÉE AUPRÈS DE LA MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ, CHARGÉE DES PERSONNES ÂGÉES ET DE L'AUTONOMIE.	15
DISCUSSION GÉNÉRALE.....	22
Artisanat - Mme Foucher.....	22
CFTC - M. Ibal.....	23
UNSA - Mme Dupuis.....	24
CGT - Mme Farache.....	25
Associations - Mme Prado.....	26
CGT-FO - M. Bellanca.....	27
Entreprises - Mme Vilain	29
Personnalités qualifiées - Mme Levaux.....	30
Personnalités qualifiées - Mme Grard	32
CFDT & Environnement et nature - Mme Henon	33
Coopération - M. Argueyrolles.....	35
Professions libérales - Mme Riquier-Sauvage.....	36
CFE-CGC - Mme Weber.....	38
Outre-mer - M. Janky	39
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - M. Dulin.....	40
Agriculture - M. Pelhâte.....	41
UNAF - Mme Basset.....	42
Mutualité - M. Beaudet.....	43
DISCUSSION D'UN AMENDEMENT	45
VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS.....	45
ANNEXES	49
Annexe 1 : Amendement déposé sur le projet d'avis <i>Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement</i>	51
Annexe 2 : Suite donnée par la section de l'environnement à l'amendement déposé sur le projet d'avis <i>Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement</i>	53
Annexe 3 : <i>Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement</i> - diaporama illustrant les propos de Mme Boutrand, rapporteure.....	55
Annexe 4 : <i>Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement</i> - diaporama illustrant les propos de M. Prada, rapporteur	60

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est ouverte à quatorze heures trente.

M. le Président. La séance est ouverte.

Décès d'un ancien conseiller

M. le Président. Mes chers collègues, nous avons à déplorer le décès de M. Pierre Delaporte, disparu le 17 mars 2014.

Ancien élève de Polytechnique, ingénieur des Ponts et Chaussées, il occupa d'importantes fonctions en administration centrale et en cabinet ministériel, puis rejoignit Gaz de France, où il occupa les fonctions de Directeur général adjoint, puis de Directeur Général. En 1987, il devint Président d'EDF, et malgré son départ en 1992, il continua d'œuvrer en faisant part de ses réflexions et propositions en matière énergétique.

Il prit entre autres aussi la présidence du pôle universitaire Léonard de Vinci des Hauts-de-Seine, de l'Institut franco-chinois d'ingénierie et de management à Shanghai, de l'Association française de l'éclairage, et de l'association « Espaces pour demain »...

Nommé au Conseil économique et social de 1994 à 1999, au sein du groupe des entreprises publiques, il fut Vice-président, puis Président du Groupe de 1995 à 1999. M. Delaporte fut également membre du bureau du Conseil de 1995 à 1999.

M. Delaporte était Commandeur de la Légion d'Honneur et Commandeur de l'ordre National du Mérite. C'était un haut fonctionnaire qui a marqué de son empreinte ce qui a servi de fondation à la puissance de la France en matière énergétique.

En sa mémoire, je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence.

(L'assemblée observe une minute de silence)

M. le Président. Je vous remercie.

PROJET DE LOI RELATIF À L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT

M. le Président. Mes chers collègues, nous allons entendre la présentation du projet d'avis sur le *Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement*, présenté par Mme Boutrand et M. Prada, rapporteurs au nom des sections des affaires sociales et de l'aménagement durable des territoires.

Je voudrais remercier de sa présence Mme Michèle Delaunay, ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'autonomie, qui s'est beaucoup investie dans la relation avec le Conseil économique, social et environnemental et qui est venue présenter son projet de loi.

Elle nous fait le plaisir d'être présente cette après-midi pour entendre les rapporteurs et la position des groupes. Je salue également les conseillers de Mme la ministre : Martine Conin, Albert Lautman et Gauthier Caron-Thibaut.

Je voudrais aussi saluer la présence à ses côtés de Mme Brigitte Ayrault, ambassadrice de l'association MONALISA, très impliquée dans la société accompagnante, et qui retrouve aussi ces bancs puisqu'elle a été membre de section du Conseil en 2001.

Je salue également Mme Marie-Odile Desana, présidente de France Alzheimer, M. Gérard Rivière, président du conseil d'administration de la CNAV, Mme Agnès Leuchter, assistante parlementaire de M. Daudigny, rapporteur général de la Commission des affaires sociales du Sénat, et Mme Sarah Hondet, collaboratrice parlementaire de M. Jean-Jacques Filleul, Vice-président de la Commission du développement durable du Sénat.

Je salue en votre nom la présence dans les tribunes d'une délégation du personnel du Sénat, qui est en formation pour la journée au sein du Conseil économique, social et environnemental, ce qui permettra d'œuvrer sur un échange plus approfondi encore entre les assemblées parlementaires et la nôtre de façon à renforcer notre rôle d'aider le décideur politique à s'enrichir de la réflexion de la société civile organisée que nous représentons et à renforcer ainsi notre rôle de force de proposition.

J'invite sans plus tarder à la tribune nos rapporteurs, Mme Boutrand et M. Prada, en les remerciant pour l'intelligence avec laquelle ils ont su aborder ce sujet, dans le cadre d'un travail réunissant deux sections, et qui a abouti à une synthèse approuvée par les 2 sections, dont je salue aussi les présidents, M. Fondard et M. Mariotti.

En ouverture aux débats, je vous invite à regarder un petit extrait vidéo sur la place des personnes âgées dans la société avant d'entendre nos deux rapporteurs.

(Projection d'une vidéo)

(Applaudissements)

PRESENTATION DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Madame Boutrand, Monsieur Prada, vous avez la parole.

Mme Boutrand, rapporteure. Madame la ministre, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous allons connaître dans les prochaines années une mutation démographique inédite sous le double effet du papy-boom et de l'allongement de la vie.

Pour faire simple, j'aime bien citer quelques chiffres simples à retenir : en 2030, près de 30 % de la population française aura plus de 60 ans, mais c'est peut-être le dernier chiffre qui est important : surtout, cette population pourra espérer vivre encore environ trente ans (*Cf. diaporama publié en annexe au présent compte rendu*).

C'est donc une longue vie qui s'ouvre à 60 ans, une nouvelle vie qui s'amorce, faite de trois étapes :

- une première étape souvent active auprès de la famille, des proches, souvent aussi engagée dans la vie citoyenne, dans les associations, parfois encore dans la vie professionnelle ;
- une deuxième étape ensuite où apparaissent quelques fragilités qui peuvent freiner l'activité ou réduire la mobilité ;
- éventuellement une troisième étape où la solidarité familiale s'inverse et où les risques de perte d'autonomie et d'isolement s'accroissent.

Même à ce stade, combattons une idée reçue : à 85 ans et plus, la dépendance n'est pas le lot de tous ; plus de 8 âgés sur 10 sont encore globalement autonomes et revendiquent de pouvoir vivre chez eux. La question du vieillissement de la société ne se résume pas à la prise en charge des derniers moments de la vie.

C'est là la véritable mutation. Je reprends les mots de Luc Broussy, que nous avons auditionné dans la section : *«La génération précédente s'est laissée surprendre par l'allongement de la vie et n'a eu d'autre recours que la maison de retraite ; la génération suivante ne se fera pas avoir»*. Je lui laisse ses termes !

Cela dit, il est vrai que la génération qui arrive est plutôt active ; elle veut être utile à la société, est prête à anticiper, à prévoir comment adapter son logement, par exemple ; elle est prête à choisir d'habiter un quartier facilement accessible, à utiliser les nouvelles technologies pour en tirer parti et préserver son autonomie le plus longtemps possible. Elle souhaite rester à son domicile dans son environnement familial et social si possible jusqu'au bout.

Pour répondre à ce souhait, la priorité au domicile doit devenir une véritable priorité nationale.

En ce sens, Madame la ministre, le projet de loi sur lequel vous nous avez convié à travailler, bien avant que nous soyons saisis officiellement par le Premier Ministre, est un engagement nouveau dont nous nous réjouissons. Ce doit être un engagement de l'État, assumé et affiché.

En premier lieu, cette mutation nous engage à changer notre regard sur le vieillissement. Les idées reçues perdurent, les discours continuent à assimiler, retraite, vieillesse et dépendance. Pourtant, les aînés apportent à la société une richesse que l'on ne mesure pas, en premier lieu leur temps libre. Dans toute les régions de France, des expériences innovantes se développent, souvent associatives, permettant de créer du lien social ; les seniors y jouent un rôle essentiel. Au-delà de la famille, des solidarités de proximité contribuent à créer des liens entre générations et à rompre l'isolement qui affecte de plus en plus de personnes vieillissantes.

Le bénévolat est essentiel, autant pour les aînés qui y trouvent l'occasion d'une activité utile à la société que pour sa contribution à la solidarité et cohésion sociale. Il joue un rôle irremplaçable dans lutte contre l'isolement. En ce sens, si le Conseil économique, social et environnemental approuve l'initiative MONALISA, il émet des doutes sur la création du volontariat civique senior dans la forme prévue dans le projet de loi.

Seniors, aînés, âgés, peu importe le mot. Tous sont citoyens et porteurs de richesses pour la société.

Premièrement, le CESE souhaite que l'État joue son rôle et impulse un nouveau cap afin de changer notre regard sur la société, sur le vieillissement, à travers des campagnes de communication nationales qui rendent visible cette richesse intergénérationnelle.

Changer notre regard sur le vieillissement, c'est aussi changer nos pratiques dans tous les domaines, en particulier dans celui de l'aménagement du territoire. Les collectivités territoriales en sont les premiers acteurs. Pour prendre en compte cette question du vieillissement, elles doivent en premier lieu disposer d'informations sur leur population et prévoir les évolutions. En ce sens, le CESE invite chaque région à créer un gérontopôle (organisme aux partenariats divers), pour rassembler les informations sur la répartition par âge des populations, encourager les innovations, adapter les choix d'aménagement et les offres de formation au vieillissement.

Tant en milieu urbain que dans le périurbain ou les territoires ruraux, l'élaboration des documents d'urbanisme doit permettre de questionner les politiques locales en intégrant cette donnée incontournable du vieillissement. Ce phénomène, qui n'est pas propre à la France, a déjà depuis plusieurs années conduit de nombreuses villes dans le monde à se regrouper afin de créer un réseau. Le CESE se réjouit que le projet de loi incite les petites ou les grandes communes à rejoindre cette dynamique du réseau « *Villes amies des aînés* ».

Ce réseau propose une démarche qui engage les élus à aménager l'espace, la voirie, les bâtiments publics, les transports en commun, les espaces verts, pour les rendre plus facilement accessibles et les invite à identifier les zones favorables au vieillissement (celles disposant de commerce, de services de proximité, de transports en commun). C'est dans ces zones qu'il faudra encourager une politique visant à soutenir les adaptations des logements, tant pour les bailleurs sociaux que pour les promoteurs privés.

Vivre dans un environnement adapté peut permettre de prévenir les incidents et les accidents domestiques, mais chacun doit aussi pouvoir continuer à sortir et à maintenir ses relations sociales. Si les moyens de transport ne sont pas adaptés, l'isolement guette les personnes les plus fragiles et fera le terreau de la déprime (qui conduit à la dépendance).

Dans ce domaine, des innovations dans les communes rurales et les villes permettent d'imaginer de nouvelles formes de déplacement qui seront facilitées par l'usage du numérique (auto partage, covoiturage, transport à la demande, intermodalité avec les transports en commun). Afin d'imaginer ces nouveaux modes de transport, le CESE approuve la disposition du projet de loi prévoyant la représentation des personnes âgées dans les commissions d'accessibilité. Cette représentation sera un gage de la prise en compte de leurs attentes spécifiques pour permettre et encourager la mobilité, élément essentiel de lutte contre la solitude.

Le logement constitue un autre élément essentiel du maintien de l'autonomie. C'est souvent au moment de la transition entre retraite et vie active que se pose la question du projet de vie et des choix pour les décennies à venir : adapter son logement, déménager, s'installer dans une nouvelle région... Certaines caisses de retraite proposent des aides sous forme de conseils, financent une prestation d'ergothérapeute pour aider au diagnostic ceux qui se lancent dans des travaux. Dans le bâti existant, des aides peuvent être apportées par l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat, la CNAV ou bien *via* un crédit d'impôt. En ce sens, le CESE suggère que les caisses de retraite généralisent les diagnostics « habitat-mobilité » en y intégrant la question de la précarité énergétique.

Le projet de loi envisage de soutenir l'adaptation de 80 000 logements privés entre 2014 et 2017. Le CESE considère que cet objectif, louable, reste de faible portée au regard du nombre très important de logements existants à adapter.

Si l'amélioration de l'existant sera un travail de longue haleine, les programmes de constructions neuves doivent dès à présent prendre en compte cette évolution sociologique de la population en intégrant, dès l'élaboration du projet, les aménagements favorisant le quotidien des personnes fragiles, dans une logique de ce que l'on appelle le *design* universel. Cette logique, mise en œuvre dans de nombreux pays voisins, permet de prévoir d'emblée de petits aménagements facilitant le quotidien et l'accessibilité pour toutes les personnes fragiles (fragilisées par l'âge, mais également par les accidents de la vie), quel que soit l'âge. Le *design* universel est utile à tous, par exemple aux jeunes parents encombrés de courses ou d'une poussette. À ce titre, citons l'initiative du conseil général du Rhône, qui a conçu une charte du logement adaptée en rassemblant les acteurs institutionnels et les usagers, dans le but de définir ensemble les aménagements intérieurs et extérieurs souhaités (nombre de logements adaptés à construire), sans créer de déséquilibre financier dans les projets, sans aide publique, et en respectant les coûts du marché local.

Cette impulsion donnée par le conseil général du Rhône a été suivie par de nombreuses communes du département, qui reprennent cette charte à leur compte et adaptent les projets à leur contexte local.

De plus en plus de personnes âgées occupent le parc social. Celui-ci s'adapte à cette nouvelle donne. Certains bailleurs ont anticipé en encourageant la formation de leur personnel aux questions du vieillissement. À titre d'exemple, le label *Habitat Seniors Service* - service créé par le laboratoire Delphis - mérite d'être valorisé pour être progressivement diffusé à l'ensemble du parc. Dans cet habitat collectif, des locaux communs favorisant la rencontre, la vie sociale et contribuant à lutter contre l'isolement, semblent indispensables et devraient être prévus dans tous les programmes neufs.

Un « chez soi » peut aussi être un appartement collectif adapté. Pour diverses raisons - solitude, sentiment d'insécurité - une personne âgée peut souhaiter trouver un nouveau domicile dans un environnement sécurisé, offrant des services collectifs. Les résidences autonomie, que le projet de loi suggère de rénover et de développer, sont une des réponses à ce besoin d'autonomie, dans un cadre rassurant. Le CESE approuve la création et le financement d'un forfait autonomie (prévu par le projet de loi) qui permettra d'y faire vivre une animation ouverte sur le quartier et les activités extérieures pour maintenir le lien social.

La création d'une certification pour les « résidences services » répond à l'exigence d'amélioration de l'information et permettra ainsi de renforcer l'encadrement juridique de ces établissements.

À côté de ces types d'habitats résidentiels déjà connus, émergent des projets innovants répondant à une nouvelle demande sociale. La colocation entre seniors, ainsi que l'échange jeunes/âgés sont d'autres façons d'habiter autrement qui se développent en France. Des expériences d'habitat intergénérationnel rassemblent des étudiants, des familles, des âgés qui, souvent, acceptent en signant à leur entrée une charte, de faire vivre entre eux une cohabitation bienveillante. Malgré leur énergie et leur bonne volonté, les porteurs de ces projets sont contrariés par des réglementations spécifiques liées aux bâtiments et à chacune des populations accueillies, contraintes limitant leur développement. Le CESE regrette que ce type d'habitat, symbole de solidarité entre les générations, et les difficultés qu'ils rencontrent n'aient pas été pris en compte dans le projet de loi.

Quel que soit le domicile choisi, le vieillissement sera demain une source de création d'emplois pour adapter le logement lui-même, mais aussi pour entourer et accompagner les âgés.

Dans toutes les formes d'habitat collectif, la présence d'une personne assurant une « veille bienveillante » est essentielle. Des expériences montrent qu'un financement modique par tous les locataires, prévu dans la charte d'entrée, peut permettre de financer pour partie cet emploi.

Les métiers existants ou à créer pour prendre en compte le vieillissement global de notre société doivent être valorisés, professionnalisés, en promouvant en particulier un rééquilibrage entre les hommes et les femmes.

Pour conclure cette première partie, deux enjeux doivent être portés par cette nouvelle loi.

Premièrement, un nouveau regard sur les âgés : la société doit tout mettre en œuvre pour leur permettre de rester autonomes et citoyens à part entière et ne pas décider ou faire pour eux. Nelson Mandela disait à ce propos : «*ce que vous ne faites pas avec moi, vous le faites contre moi*».

Deuxièmement : le domicile doit être la priorité des politiques publiques.

À titre d'exemple, le Danemark a décidé, en 1987, d'arrêter toute construction nouvelle de maison de retraite et de concentrer ses efforts sur le logement et le maintien à domicile. Dans ce pays, le nombre de personnes accueillies en établissement est passé de 17 % à 6 % aujourd'hui ! La volonté politique nationale est donc essentielle.

À travers ces deux enjeux, il apparaît d'évidence que le vieillissement est une question transversale qui devrait être intégrée dans toutes les politiques publiques. Le CESE regrette que le projet de loi reste globalement cantonné à la sphère médico-sociale. C'est pourquoi il suggère, pour acter un changement de cap, que le ministère délégué aux personnes âgées soit rattaché, plutôt qu'à la santé, à un ministère plus large de l'égalité et de la solidarité qui marquerait le symbole de la transversalité de la question du vieillissement.

Je vous remercie de votre attention et je donne la parole à mon collègue de la section des affaires sociales pour évoquer la deuxième partie de notre projet d'avis.

(*Applaudissements*)

M. Prada, rapporteur. Madame la Ministre, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs.

La section des affaires sociales et de la santé a examiné les articles du projet de loi, relatifs à l'anticipation du vieillissement, aux conditions à créer pour le maintien à domicile, à l'adaptation de la gouvernance, à ces enjeux.

Notre assemblée a conduit, ces dernières années, dans le domaine qui nous intéresse aujourd'hui, plusieurs travaux ayant abouti à des avis : *La dépendance des personnes âgées*, présenté par Monique Weber et Yves Vérollet ; *La prévention en matière de santé*, présenté par Jean-Claude Etienne et Christian Corne ; *L'avenir de la médecine du travail*, présenté par M. Dellacherie ; *Le suicide : plaidoyer pour une prévention active*, présenté par Didier Bernus.

Plus récemment, l'étude sur *Les politiques d'investissement social*, présentée par Bruno Palier est venue enrichir ce patrimoine, de réflexions et de préconisations, lui donnant sens, par une approche de la personne tout au long de son parcours de vie.

Alors, ce défi, qu'entend relever le projet de loi - *Anticiper la perte d'autonomie en faisant de la lutte contre les inégalités sociales une priorité* - nous y souscrivons totalement et considérons que son titre I, consacré à cet objectif, constitue une véritable avancée (Cf. *diaporama publié en annexe au présent compte-rendu*).

Cependant, il implique de prévenir les risques dès la naissance car c'est la condition pour améliorer la qualité de vie ultérieure des personnes. Pourtant, cette évidence appelle un effort culturel considérable, pour transformer notre système de santé trop axé sur le curatif.

C'est pourquoi le CESE a préconisé que la prévention soit davantage intégrée à la formation des professionnels de santé et inscrite dans les questions soumises au contrôle de leurs connaissances ; mais ce n'est pas suffisant.

La présence, chez une personne âgée, d'un nombre élevé de pathologies, le plus souvent chroniques, impose une prise en charge qui, pour être efficace, doit articuler les soins et l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Notre projet d'avis approuve donc tout ce qui, dans le projet de loi, concoure à une coordination des différents acteurs. C'est le cas de l'expérimentation du parcours de santé des personnes âgées (PAERPA) dont l'objectif est d'organiser et de coordonner le parcours de soins. Ne pourrait-il pas être d'ailleurs, le prototype d'une organisation pour tous, quel que soit l'âge et l'état de santé ?

C'est également le cas de la coordination des actions sociales des régimes de retraite de base (CNAV, MSA et RSI) en faveur d'une offre commune de préservation de l'autonomie.

Le développement de gérontopôles - par les projets qu'ils portent, les liens qu'ils tissent avec les différents acteurs, par leur implication dans la formation et la recherche - contribuerait à atteindre un tel objectif. En matière sociale, notre projet d'avis rappelle qu'une autonomie sans incapacité se prépare dès le plus jeune âge et suppose la mobilisation de nombreuses politiques publiques. Il souligne l'importance d'anticiper les grands changements, les moments de ruptures, qui interviennent dans les parcours de vie et qui peuvent avoir des répercussions à un âge plus avancé.

En matière de santé, nos préconisations portent sur l'éducation, le dépistage, l'action sur les déterminants économiques et sociaux des addictions, la juste utilisation des médicaments pour prévenir le risque d'iatrogénie élevé chez les personnes âgées, une meilleure gestion des entrées et sorties de l'hôpital. Le projet d'avis considère, par ailleurs, que la recherche sur les liens entre environnement et santé doit être poursuivie, car encore insuffisamment étudiée.

Nos travaux ont aussi permis d'identifier les obstacles à la prévention. Parmi ceux-ci, la situation démographique préoccupante des médecins de la PMI, scolaire, du travail. Comment prétendre développer des démarches préventives si ces professions ne sont pas plus attractives ?

Le projet d'avis s'inquiète de l'absence de traitement, dans le rapport annexé, des liens entre la santé, l'autonomie de la personne, les conditions environnementales et le travail.

Le CESE sera donc attentif à l'articulation du projet de loi et de la Stratégie nationale de santé.

Permettre de vieillir le plus longtemps chez soi est une très belle idée et cela doit être tout d'abord un droit ! Plus largement, sur la question du droit, le projet d'avis partage l'approche du projet de loi.

Il s'agit, tout d'abord, effectivement, de garantir le respect des droits fondamentaux des personnes âgées et de leur permettre d'agir pour qu'il en soit ainsi. Il convient donc de diffuser dans la société, les principes de droit et de liberté inaliénable de la personne, par le développement d'une culture de la bienveillance à domicile comme en établissement.

Il s'agit ensuite de soutenir celle ou celui qui apporte son aide. Sur ce point, la reconnaissance d'un droit au répit pour l'aidant, constitue une réelle avancée. Plusieurs mesures pourraient être prises pour le rendre plus effectif, notamment en l'étendant aux proches aidants de non bénéficiaires de l'APA.

Dans cet esprit, le projet d'avis invite, les partenaires sociaux à engager des négociations pour une réforme du congé de soutien familial.

Pouvoir bâtir un projet de vie à tout âge est tout aussi fondamental et dépend, pour une part, de l'évaluation des besoins d'aide.

Or, de ce point de vue, la grille d'évaluation actuelle n'est pas satisfaisante car elle est trop axée sur l'autonomie fonctionnelle ou l'état de maladie. Le projet d'avis soutient qu'elle devrait évoluer pour permettre l'évaluation d'un projet de vie de la personne âgée, contribuant ainsi, à son élaboration, comme c'est le cas pour les personnes en situation de handicap de moins de soixante ans. Elle pourrait être effectuée par une équipe pluridisciplinaire, sur le lieu de vie de la personne.

L'augmentation de l'allocation de perte d'autonomie (APA) et la baisse du ticket modérateur sont des mesures positives.

Toutefois outre le fait que cet effort reste insuffisant au regard des besoins réels des personnes, on peut légitimement s'interroger sur la réalité du caractère universel de cette prestation compte tenu des inégalités existantes entre les départements.

Par ailleurs, cette réforme sera incomplète si elle ne s'accompagne pas d'un véritable système de péréquation permettant un rééquilibrage des participations financières de l'État et des départements.

De plus le maintien à domicile ne sera pas possible si des garanties propres à assurer sa viabilité ne sont pas apportées aux opérateurs du secteur, notamment en termes de tarification.

Nous voudrions, Madame la ministre, insister plus particulièrement sur la nécessité de trouver des réponses à ces trois problèmes majeurs car elles conditionnent la possibilité de résoudre l'extrême fragilité d'un certain nombre de structures d'aide à domicile.

Une politique de moyen et de long terme de maintien des personnes à leur domicile repose en grande partie sur l'attractivité des métiers. Si le projet d'avis soutient les initiatives évoquées dans le rapport annexé, il est plus réservé sur le « balluchonnage » destiné à proposer une modalité de répit aux aidants.

En effet, ce dispositif déroge au droit du travail et pose le problème de l'équilibre entre les droits des salariés, ceux de la personne aidée et ceux de l'aidant. Pour le CESE, ce sujet ne peut être tranché par la loi sans négociation préalable entre les partenaires sociaux.

L'émergence d'une filière industrielle ayant pour vocation d'accompagner la révolution démographique en cours, en donnant aux entreprises les moyens d'inventer et de développer les produits et les technologies qui s'adapteront au mieux aux besoins des personnes âgées est une perspective réjouissante pour ces dernières mais aussi pour l'emploi.

Le projet d'avis propose donc plusieurs pistes à explorer pour mieux répondre aux besoins mais souhaite que soient prises en compte le fait que ces techniques s'adressent à des publics quelquefois fragiles.

Un cadre éthique garant de la qualité des réponses qui seront apportées aux besoins des personnes en recherche de solutions technologiques, dans le respect de leur dignité et de leur libre choix, doit être élaboré.

Le projet d'avis se positionne enfin dans le sens d'une adaptation de la gouvernance aux enjeux décrits précédemment. Ainsi, il prend clairement parti pour la convergence entre les politiques de perte d'autonomie quel que soit l'âge. C'est pourquoi il invite à examiner les conditions de l'application de la loi du 11 février 2005, qui prévoyait de supprimer la barrière de l'âge pour les personnes handicapées pour leur permettre de conserver leurs droits au-delà de 60 ans.

Il soutient par ailleurs que l'expression démocratique au sein de cette gouvernance, telle que prévu par le projet de loi, peut être améliorée pour qu'elle soit l'affaire du plus grand nombre. Ainsi le projet d'avis regrette que les usagers, les organisations syndicales des retraités, les associations ne soient pas représentés dans la Conférence des financeurs dont la mission est de définir et de coordonner les actions de prévention et l'accès aux aides techniques.

Il pourrait l'être soit directement soit par la structure de concertation départementale des retraités, personnes âgées et handicapées (CDCA).

Il en est de même concernant la création d'un Haut comité de l'âge remplaçant le Comité national des retraités et des personnes âgées (CNRPA). Les organisations syndicales de retraités en étaient membres ; le projet d'avis considère qu'elles devaient être présentes ès-qualités dans la nouvelle instance aux côtés des associations et à part égale avec elles.

Le projet de loi ne mentionne pas non plus la présence des organisations de retraités dans le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie qu'il crée en remplacement des CODERPA où pourtant elles siégeaient.

Il considère par ailleurs que l'article 49 devrait préciser que ce sont les conseils et donc les représentants des assurés sociaux de la CNAM, de la CNAV, du RSI, et de la CCMSA qui seront représentés au sein du conseil de la CMSA.

Enfin, un rééquilibrage entre la représentation de l'État et les autres membres du conseil de la CMSA constituent une avancée réelle en termes de démocratie sociale.

Le projet d'avis regrette que la mise en place des maisons départementales de l'autonomie reste du domaine de l'incitation.

Il conclut en considérant que le financement du projet de loi par la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) soit 645 millions d'euros n'est pas à la hauteur des enjeux d'autant que les enjeux financiers seront encore plus importants pour les EHPAD (établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes) dont l'examen aura lieu dans un temps à venir.

Le projet d'avis permet d'identifier les points du projet de loi pouvant être améliorés par le débat parlementaire.

Je voudrais saluer pour terminer l'investissement des conseillers de la section des affaires sociales comme les conseillers de l'autre section. Merci à Marie-Grâce, à Christine, à Guillaume, tous ont contribué à la réalisation de ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Monsieur le rapporteur.

Mme Boutrand. Ici lorsqu'un travail se termine, c'est vraiment du fond du cœur que l'on remercie l'équipe avec laquelle on a travaillé.

C'est un travail d'équipe mais aussi un travail collectif. Je remercie tous les membres de section ainsi que son Président car c'est vraiment quelque chose que l'on construit ensemble, chacun apportant sa sensibilité.

(Applaudissements)

**ALLOCUTION DE MICHÈLE DELAUNAY,
MINISTRE DÉLÉGUÉE AUPRÈS DE LA MINISTRE DES AFFAIRES
SOCIALES ET DE LA SANTÉ, CHARGÉE DES PERSONNES ÂGÉES
ET DE L'AUTONOMIE. ¹**

M. le Président. Madame la ministre, vous avez la parole.

Mme Delaunay. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les présidents de section, vous tous, c'est un moment très important pour la loi que j'ai l'honneur de porter que ce passage devant votre assemblée. C'est la troisième chambre de la République, mais aussi la représentation de la société civile. D'une société civile dans sa diversité, mais aussi dans son plus bel enjeu, qui est non seulement le vivre ensemble, mais le faire ensemble qui est, je crois, la forme la plus forte de ce vivre ensemble que nous portons. En effet, vous portez la notion d'un enjeu collectif et d'un enjeu républicain qui m'est particulièrement sensible, à la fois à titre personnel et dans la période de difficultés que nous traversons, je parle bien sûr de la difficulté économique et des problèmes de l'emploi.

¹ Seul le prononcé fait foi

Je crois que s'y associent parfois des interrogations morales. Je suis persuadée que la République doit être plus que jamais notre référence. Je vous avoue que je compte beaucoup sur les ressortissants de mon ministère -qui ne sont pas trois, mais quinze millions, c'est dire combien ce grand ministère que vous appelez de vos vœux est bienvenu !- pour participer, pour avoir un rôle majeur dans ce redressement de la France et de l'ensemble de ses valeurs.

Cette loi, dont je ne reparlerai pas de manière extensible, a quatre fils rouges. C'est ceux-là seuls que je vais rappeler.

Le premier est de faire avancer ce que nous appelons la transition démographique, enjeu au moins aussi important en ce début de XXI^{ème} siècle que la transition énergétique ou écologique. En quelque sorte, cet enjeu, c'est l'écologie de l'homme dont il est question. Nous voulons donc mettre en avant, valoriser, soutenir la place et le rôle de ces quinze millions d'âgés et chaque jour davantage dans notre société. C'est jusqu'alors un impensé politique que nous avons l'ambition de concrétiser et de rendre sensible à la société.

Le deuxième de ces enjeux, c'est la culture de l'autonomie. La génération qui est la mienne, qui est une génération forte, celle des *baby-boomers* et qui entre en ce moment dans le champ de l'âge est presque par définition - en tout cas par son histoire- à la porte à cette culture de l'autonomie. En cela, nous allons nous rapprocher des peuples du nord qui sont moins dans la culture de l'aide que ceux du sud, pour vouloir demeurer autonomes et en demeurant chez nous, à domicile, le plus longtemps possible.

Le troisième de ces enjeux, vous le savez, c'est de faire des besoins, des désirs, des ambitions des âgés un atout économique. C'est cette ambition qui est portée par le terme de *silver économie*. Avec une arrière-pensée : changer l'image des âgés dans la société. Il est certain que le grand âge a un coût, mais nous sommes convaincus - et avons l'ambition de le démontrer - que ce coût est très largement compensé en matière d'emploi et de croissance par le secteur de la *silver économie*. Dans la loi, il n'est pas question de faire des âgés un « marché de dupes », mais au contraire de faire une économie de la confiance. En cela, je rejoins totalement la proposition qui est la vôtre d'une charte éthique ; jusqu'à ce jour, nous l'avons peut-être abordée de manière incomplète sous la forme d'une labellisation. Une labellisation des objets et des dispositifs de la *silver économie* dont nous voulons qu'ils servent à quelque chose, que leurs prix soient loyaux, que la maintenance en soit assurée, bref, que lorsqu'un âgé s'est équipé, il puisse être sûr que ce n'est pas ce que j'appellerai familièrement un attrape-nigaud.

Parallèlement, nous voulons protéger les âgés de tous les excès du marché. Par exemple, vous avez vu que le même effort de labellisation est portée sur la charte qui accompagne l'assurance dépendance. C'est le marché que l'on appelle actuellement celui de l'assurance dépendance.

Dernier point, vous l'avez vu aussi, nous avons fait le choix de la solidarité nationale. Ce n'est pas contradictoire avec ce que je viens de prononcer. L'assurance dépendance est bien sûr possible, mais elle est volontaire et facultative, et notre souhait est d'améliorer les prestations et l'aide - et la main secourable de la République - dans l'accompagnement des âgés, dans ces 30 à 40 années qui s'ouvrent devant eux.

Pour la suite, j'ai pris note des remarques qui m'ont été faites en tenant compte des trois volets de la loi, et en y ajoutant en dernier celui de la gouvernance.

Le premier volet est celui de la prévention. Vous l'avez souligné, c'est bien un objectif de réduction des inégalités que porte ce volet. Nous savons en effet, en particulier les médecins dont je fais partie, que bien souvent la prévention, l'information, élargissent les inégalités, car ceux qui reçoivent l'information et qui se mettent dans des dispositifs de prévention sont ceux-là mêmes qui en ont le moins besoin. Nous avons donc en effet un objectif fort d'équité sociale, avec l'accès par exemple aux activités sportives, à l'activité physique. Le plan que nous avons fait avec la ministre Valérie Fourneyron ira dans ce sens ; je ne donne que cet exemple.

Nous avons d'autre part et vous l'avez souligné, travaillé bien évidemment en parfaite collaboration avec Mme Touraine, qui parallèlement met en place PAERPA, le parcours de santé pour les personnes âgées, qui me paraît répondre à vos vœux, puisqu'il s'articule essentiellement autour du domicile de la personne âgée. C'est une territorialisation du parcours de santé, bénéfique à la fois pour la personne âgée et, disons-le aussi, pour les finances publiques. Nous devons y accorder la plus grande importance.

De même, le volet prévention de la loi préfigure la loi de santé publique, la Stratégie nationale de santé, qui est motivée principalement par l'avancée en âge et la longévité, et de ce fait par l'existence, en grand nombre, de maladies chroniques qu'il faut accompagner longtemps. Cette Stratégie nationale de santé sera déclinée en grande partie autour de la question de l'avancée en âge.

Je pense donc que vos souhaits seront très clairement réalisés par cette excellente synergie.

Je parle ici de MONALISA : Brigitte Ayrault, qui en est l'ambassadrice, nous fait l'amitié d'être avec nous. MONALISA, c'est la Mobilisation nationale contre l'isolement des âgés. Si j'en parle dans ce premier volet, c'est tout simplement parce que le premier facteur de perte d'autonomie, c'est l'isolement, le sentiment d'inutilité, qui fait que les âgés se racornissent – j'utilise volontiers ce terme – et perdent leur autonomie. Vous nous avez fait remarquer opportunément qu'il n'était pas question que les bénévoles remplacent les professionnels. Je veux en effet insister là-dessus, car cela a été au cœur des travaux de nos groupes, qui pendant près d'un an ont élaboré la charte MONALISA. Il n'est en effet pas question que les bénévoles, qui sont des amis, et qui doivent se comporter comme des amis, comme des frères au sens de Villon, se substituent aux professionnels.

Nous avons posé cela comme un principe fondamental, et nous avons évoqué les liens qu'ils devaient avoir avec les professionnels. Cela, et cela seulement, c'est-à-dire des échanges d'informations, de prise de nouvelles, de communication, mais en aucun cas de substitution.

Je dis – ce n'est pas le lieu mais je vous le dis, parce que les bonnes nouvelles sont certes très nombreuses, mais malgré tout en ce moment on les aime particulièrement – nous avons obtenu, hier, de la Caisse des dépôts, un soutien financier très fort de l'initiative MONALISA.

En ce qui concerne l'accès aux aides techniques, nous avons là aussi un objectif d'équité sociale qui rejoint ce que je disais tout à l'heure de la *silver économie*, à savoir de solvabiliser cet accès aux aides techniques pour les plus faibles revenus, et pour les autres, je le dis sans ambages, de leur en donner envie : c'est-à-dire faire comprendre aux «*boomers*», que je représente, qu'ils doivent anticiper leur vieillissement, équiper leur domicile, et s'équiper eux-mêmes, si besoin est, d'un dispositif qui va contrôler leur tension ou vérifier leur apnée du sommeil. Mais je compte sur eux pour qu'ils prennent le sujet eux-mêmes à bras-le-corps.

Deuxièmement, le volet adaptation : il comporte un volet logement, et vous avez, me semble-t-il avec raison, insisté sur les logements alternatifs, que vous appelez des logements adaptés et accompagnés. Je déteste, comme vous, l'idée de logement intermédiaire. J'ai été très sensible à votre remarque, Madame, parce qu'un logement intermédiaire cela veut dire qu'il y en a un après. Et peut-être même un autre, moins favorable. Tout cela ne me plaît guère. En effet, ce sont des logements regroupés, collectifs, mais où on est autonome chez soi, et où on a accès aux aides et à la vie sociale. Nous avons créé pour une forme d'entre eux, le logement autonomie, un forfait pour les soutenir et les développer ; et toutes les formes de ces logements regroupés, dont nous faisons actuellement la révision, l'examen, toutes les offres possibles, nous les soutiendrons et nous les promouvoir.

Un mot seulement des droits et libertés : une personne en perte d'autonomie est bien sûr relevable des droits fondamentaux de la personne humaine, mais ses conditions de vie ne sont pas les mêmes. C'est comme pour les droits des enfants qui n'ont pas acquis toute leur autonomie. Il faut expliciter ces droits de la personne âgée et les consolider, et c'est l'ambition de notre loi. Personnellement j'ai un grand investissement sur cette question, et je dois dire – je lui rends hommage à cette occasion – que le défenseur des âgés a parfaitement écouté nos exigences et notre volonté d'aller très fortement et très rapidement de l'avant dans ce domaine.

Troisième volet, l'accompagnement de la perte d'autonomie. Je vais y revenir en parlant des financements, sujet qui fâche - quand on est entre amis on ne devrait pas parler d'argent - mais malgré tout c'est important. Vous avez remarqué, et c'est juste, qu'il aurait été bénéfique, étant donné l'énorme attente des Français, de parler du reste à charge et du coût des maisons de retraite. On en parle tous les jours sur le terrain.

En effet, nous avons deux solutions dans une enveloppe budgétaire contrainte ; nous avons le choix de tout faire, mais d'émettre, d'éparpiller, de ne rien faire de significatif. Nous avons fait tout au contraire le choix de deux actes législatifs et de remettre à un ou deux ans les mesures législatives dures, c'est-à-dire à impact financier, concernant les établissements.

Parallèlement, cela nous permet de repenser le modèle des établissements. Nous sommes actuellement dans une ambiguïté totale entre ce qu'est une maison de retraite - est-ce un lieu de vie ? Mais dans ce cas, ce sont des dispositifs législatifs, des mesures de sécurité bien moindres que celles d'un hôpital - ou bien est-ce un centre médicalisé proche d'un hôpital ?

Ce n'est pas seulement un concept, ce sont des exigences, des lois et aussi un coût. Nous devons donc, avec le secteur, nous concerter sur ce domaine des maisons de retraite, qui est tout à fait essentiel et pour lequel nous devons savoir être ambitieux en même temps que nous situer dans la vraie volonté des Français en termes d'exigences et en termes de champ du possible.

En ce qui concerne l'aide à domicile, vous avez fait une première remarque et nous la partageons : la professionnalisation, en particulier l'enseignement de la prévention, j'y reviens. Notre ambition est clairement d'engager les acteurs de l'aide à domicile dans la prévention, dans la détection des fragilités, et d'autre part, dans une vraie professionnalisation, car on ne met pas auprès d'une personne âgée relativement autonome, les mêmes personnes qu'auprès d'un malade Alzheimer qualifié de GIR 1 ou 2. Quelques actes peuvent être au contraire délétères.

À ce propos, vous avez fait des remarques que je partage également - je pourrai peut-être entrer un jour au Conseil économique, social et environnemental, je pose déjà ma candidature, surtout dans cette période ! - car la grille AGGIR n'est pas suffisante.

On avait le choix : soit attendre que les gens se mettent d'accord sur une nouvelle grille, soit confier à la CNSA le moyen de réfléchir pour compléter l'actuelle grille AGGIR, avec de paramètres relatifs à l'environnement, au sens de l'environnement social, aux revenus et à l'environnement familial. Je pense que nous allons progresser car la CNSA s'est emparée du sujet.

Deuxième remarque, financière encore : vous nous avez dit que l'on aurait peut-être pu mettre un peu plus dans cet acte 2 de l'APAH, dont nous sommes tout de même très fiers. Cet acte 2 de l'APAH - ceux qui ont étudié le rapport le savent - est malgré tout très ambitieux, c'est-à-dire qu'il prend en compte 2 paramètres :

- les plafonds. Ici, le problème ne se pose pas, mais en matière de dépendance ; beaucoup de personnes n'ont pas le nombre d'heures que leur état impose parce qu'elles sont proches de ces GIR 1 et 2 où elles y sont. Nous avons donc élevé les plafonds et permis, dans les situations de grande perte d'autonomie, qu'il y ait une heure de plus par jour auprès de la personne. C'est un pas qui n'est pas négligeable ;

- le reste à charge, que nous avons diminué. En effet, ce n'est pas tout d'augmenter le nombre d'heures ; beaucoup de Français, aujourd'hui, n'ont pas les moyens de payer la part qui leur revient et ils abandonnent des heures pour ne pas avoir à payer le reste à charge.

Nous avons donc diminué le reste à charge. Globalement, nous avons augmenté la part à domicile de 15 % - ou diminué le reste à charge de 15 %, comme vous le souhaitez - ce qui correspond en moyenne à 50 € par mois et à 600 € par an. Mais si vous avez - je ne vous le souhaite pas - de très faibles revenus et une très forte perte d'autonomie, cela peut aller jusqu'à une augmentation de 60 % du montant de l'APAH. Ce n'est pas ridicule. Nous avons fait comme vous l'avez vu, avec l'enveloppe de la CASA. Au demeurant - et je vous demande de le remarquer, vous savez que c'est la contribution additionnelle, exceptionnelle, faite pour cette loi - cette contribution a une qualité formidable : c'est une recette dynamique. Ce n'est pas parce que c'est un ministère dynamique, mais parce qu'elle augmente chaque année, car le nombre de gens qui la paient augmente. On considère qu'elle augmente - ce n'est pas négligeable - de 4 % chaque année.

Nous avons pu garantir - c'est une de vos remarques - que la compensation vis-à-vis des départements sera totale, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de crainte que le coût pour eux sera plus élevé ; autrement, ils s'y seraient opposés, faites-leur confiance.

Quant au déficit de compensation de l'APAH que nous avons déjà, vous savez qu'il y a eu pour cela un pacte de confiance et de solidarité avec les départements qui correspond à un montant de 800 M€ - ce qui n'est pas si peu - et qui, d'autre part, autorise les départements à augmenter, s'ils le veulent, les droits de mutation qui tombent systématiquement dans leur escarcelle. D'ailleurs, un certain nombre de départements l'ont fait. Soyez assurés que nous avons travaillé de façon très proche avec les départements.

Vous avez également souligné l'inégalité territoriale entre certains départements. Nous avons confié à la CNSA des prérogatives nouvelles : évaluer les politiques publiques. Qui dit «évaluer» dit «comparer» ; donc si l'on voit qu'un département a une politique complètement différente de celle de son voisin, on fera des comparaisons et l'harmonisation aura tendance à s'imposer parce que la publicité des conclusions aura je pense un impact positif que nous espérons tous.

J'ai noté un autre point dans l'accompagnement. Vous nous avez parlé à juste raison du « baluchonnage ». C'est un point très intéressant. Le « baluchonnage », c'est la garde à domicile d'un âgé toujours en forte perte d'autonomie - sinon, on n'aurait pas besoin d'être 24 heures sur 24 avec lui - et qui, aujourd'hui, répond au droit du travail.

Je peux vous dire à la fois en tant que médecin et que ministre que trois personnes différentes auprès d'un malade d'Alzheimer, c'est délétère. C'est troublant, il n'est plus avec son aidant habituel et d'autre part, avec le changement dans une seule journée, il ne se réveille pas avec la personne avec laquelle il s'est endormi. Nous avons proposé la possibilité d'une expérimentation.

Pour ma part, je dis sans ambages que je plaiderai volontiers pour deux tranches de douze heures, dans l'intérêt de ceux qui sont accompagnés et pour que ce modèle ne soit pas complètement en dehors des possibilités financières des familles comme de l'État.

J'ai noté beaucoup de choses sur le domicile, qui est effectivement un sujet important. Vous auriez souhaité que nous changions le modèle de tarification de l'aide à domicile. Cela nous a paru difficile de le faire d'emblée, notamment par rapport aux départements qui sont à la manœuvre dans ce champ et qui ont lancé des expérimentations, en particulier celle de la tarification forfaitaire. Ces expérimentations n'étant pas évaluées, il ne serait donc pas très sensé de les intégrer brutalement dans la loi.

C'est pourquoi nous avons ouvert un droit d'option pour les départements consolidant les expérimentations. Dans un an, les départements auront un droit d'option entre la tarification horaire et la tarification forfaitaire.

La gouvernance est un sujet qui a retenu votre attention. Je vous demande de rassurer les partenaires sociaux retraités : le Haut conseil de l'âge comportera un collègue spécifique (qui correspondra au CNRPA) et les retraités y seront totalement représentés. Nous ajouterons des personnalités qualifiées (recherche, urbanisme, sociologie, etc.) Il n'y aura donc pas de perte d'expression. Au contraire, le champ d'action du Haut conseil de l'âge sera plus important puisqu'il pourra par exemple décider d'évaluer les objets de la *silver Economie*.

La CDSA est une instance composée de deux collèges, respectivement l'âge et les personnes handicapées. Le premier sera l'équivalent du Coderpa. Ils sont donc toujours là. On pourra ajouter des personnalités qualifiées. C'est une déclinaison locale du Haut conseil de l'âge.

Toutes ces compositions relèvent du décret. Nous concerterons davantage avant ce décret.

Enfin, concernant la Maison de l'autonomie, je vous avoue très clairement que je n'aurais pas souffert à l'excès que nous puissions aller plus avant dans ce concept. Cependant, les représentants des personnes handicapées, que j'ai écoutés, sont très attachés au GIP et nous ont dit : « *Il est trop tôt. Il faut que l'on expérimente.* » D'ores et déjà, nous allons mettre en convergence le grand âge, qui relève de la même problématique d'accessibilité, etc. Nous allons mutualiser nos moyens. On augmente l'APA, qui se rapproche timidement - certains diront de manière insuffisante - de la prestation de compensation de l'autonomie.

Avant de terminer, permettez-moi de remercier très sincèrement nos deux co-rapporteurs pour la qualité de ce projet d'avis. Je tiens également à remercier les présidents de section et M. le président du CESE pour l'accueil qui a été réservé à ce projet de loi. Je vous demande de nous aider à le porter auprès du public et de l'ensemble des Français, afin de montrer cette image positive, optimiste et volontaire de l'avancée en âge.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Madame la ministre.

C'est en effet un sujet dans lequel chacun se doit d'être responsable et concerné.

DISCUSSION GENERALE

M. le Président. Mes chers collègues, je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Mme Foucher, au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - Mme Foucher

Mme Foucher. Madame la ministre, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers, le vieillissement de notre population est à la fois un défi et une opportunité. Adapter notre société à ces enjeux suppose dès maintenant une mobilisation forte des acteurs sanitaires, sociaux, économiques et politiques autour d'une démarche anticipatrice et coordonnée.

Afin de satisfaire le souhait très majoritaire des personnes âgées de vivre chez elles le plus longtemps possible, certaines conditions doivent être remplies. Il est tout d'abord indispensable d'anticiper l'évolution des besoins inhérents à l'avancement de l'âge. Les organismes de retraite ont donc un rôle important à tenir en termes de sensibilisation, d'information de leurs affiliés en leur proposant un bilan de santé ou encore un diagnostic habitat-mobilité intégrant la précarité énergétique.

L'adaptation du logement est un enjeu majeur. En effet, il ne peut y avoir de maintien à domicile durable sans que ce dernier ne soit adapté aux contraintes de l'âge. Pour inciter les personnes âgées à entreprendre les travaux nécessaires - sachant que 75 % sont propriétaires de leur logement - il importe de mieux faire connaître les aides financières existantes et, comme le souligne le projet d'avis, de développer des formules de prêts spécifiques.

L'environnement de vie est également primordial afin que la personne âgée ne se retrouve pas isolée à son domicile. Elle doit pouvoir disposer de biens et de services de proximité, de transports accessibles et si possible d'espaces aménagés autour de son quartier de vie.

La prise en compte du vieillissement dans le document d'urbanisme et les programmes de mobilité est donc essentielle. Un travail partenarial avec tous les acteurs économiques et sociaux locaux doit aussi contribuer au développement de zones favorables au vieillissement. Pour les personnes en perte d'autonomie, le choix de rester chez soi ne peut se concevoir sans un accompagnement à domicile. Cela suppose de mieux solvabiliser la demande d'aide, mais aussi de mieux évaluer les besoins de la personne. À cet égard, le projet d'avis préconise une approche multidimensionnelle que nous approuvons. Par ailleurs, il importe que la personne et sa famille puissent identifier facilement les services d'aide disponibles et que le libre choix du prestataire soit préservé.

Pour l'artisanat, la priorité est d'assurer une couverture adaptée de services à domicile sur l'ensemble du territoire. À ce titre, l'offre de tous les acteurs publics et privés est à prendre en compte ; ceux-ci doivent être traités sur un pied d'égalité, comme le souligne le projet d'avis.

L'adaptation de la société au vieillissement appelle enfin des moyens à la hauteur des enjeux. En privilégiant la prévention et l'anticipation, des dépenses de santé plus lourdes devraient être évitées. À ce stade, nous ne partageons pas l'appréciation du projet d'avis qui souligne l'insuffisance des financements prévus par le projet de loi. Toutefois, nous considérons que la mise en œuvre de la réforme devra être suivie avec attention.

Malgré cette réserve, l'artisanat approuve les priorités soutenues par le projet d'avis et le votera.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Ibal, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - M. Ibal

M. Ibal. Madame la ministre, Chers amis, le vieillissement représente un sujet majeur aux multiples conséquences à la fois organisationnelles et financières avec, en premier lieu, l'impact sur les équilibres générationnels.

La CFTC accueille favorablement le futur projet de loi du gouvernement qui répond à un enjeu sociétal fort.

S'appuyer sur une approche intergénérationnelle est incontournable pour avancer sur des sujets comme le maintien au domicile. Cet aspect aurait pu être davantage traité dans la saisine famille car l'évolution des familles a forcément un impact sur l'accompagnement des personnes âgées. L'anticipation - qui tend à rendre les personnes actrices avant même l'apparition des problèmes en leur donnant des moyens d'information ou en les associant à l'organisation de leur vieillissement - est importante.

Le libre choix s'impose sur le mode de vie entre domicile et établissement d'accueil. Pour que ce choix soit libre, il ne peut être dicté par des raisons purement financières, par des pressions des accompagnants publics ou familiaux ou par défaut de possibilités acceptables.

L'amélioration de l'APA, si elle ne règle pas tous les problèmes de solvabilité, va dans le bon sens. Néanmoins, la CFTC regrette que les sommes engagées et ce, même en dépit de la montée en charge, resteront inférieures aux besoins de la population.

L'amélioration de l'évaluation qui prend en compte le degré d'autonomie de la personne, mais aussi son environnement matériel et humain, est une bonne chose. Se faisant la CFTC note que la délimitation du rôle de chacun n'est vraiment très claire et la place des partenaires sociaux réduite.

La CFTC se félicite de la reconnaissance juridique accordée aux aidants non professionnels. Les personnes âgées sont des personnes, c'est dire qu'elles sont ouvertes à des environnements physiques et sociaux à prendre en compte. Cela suppose la création de commerces et d'activités de proximité, d'intégration dans la vie de la cité, d'aménagement des espaces de marche sécurisés, de repos tels que les bancs publics ; de même la mixité intergénérationnelle est importante. Le cahier des charges des logements collectifs doit prévoir un panier minimal de prestations et d'activités (coiffure, loisirs, etc.).

La CFTC votera donc le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est Mme Dupuis, au nom du groupe de l'UNSA.

UNSA - Mme Dupuis

Mme Dupuis. Madame la ministre, monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la vieillesse telle que nos grands-parents l'ont vécu est la dernière étape de la vie. Aujourd'hui, il y a plusieurs étapes et d'innombrables vieillesse. Il convient donc d'avoir une vision très large de l'avancée en âge.

Il n'est plus à démontrer que le maintien à domicile, quand c'est possible, garantit un meilleur confort de vie aux personnes âgées. Le projet de loi sur lequel le CESE est consulté repose sur trois volets : l'anticipation par une prévention individuelle et collective, l'adaptation de notre société au vieillissement, l'accompagnement des âgés et de leur famille quand la perte d'autonomie survient et qu'il faut organiser un soutien à domicile ou une entrée en établissement.

Pour l'UNSA, c'est un projet ambitieux qui, certes, ne répond à pas à toutes les questions posées, mais pose des repères pour l'avenir. Elle permet d'ouvrir d'autres chantiers pour permettre aux âgés de trouver leur place dans une organisation sociale. C'est, entre autres, le cas de la révision de la grille AGGIR pour l'évaluation du degré de perte d'autonomie. Ce chantier demande le temps de la concertation et ne peut être réglé par cette loi.

C'est aussi le cas du « baluchonnage ». Ce dispositif exige des négociations entre les parties prenantes, car il ne saurait être question de déroger au droit du travail.

Le projet d'avis reconnaît que la loi va dans le bon sens et souligne quelques points à améliorer. L'UNSA partage totalement cette analyse.

Enfin, l'UNSA rejoint le projet d'avis pour s'étonner de l'absence des organisations syndicales au Haut comité de l'âge. Elles doivent être présentes et prendre toute leur part aux travaux de cette instance.

L'UNSA félicite les rapporteurs qui ont su en peu de temps travailler ensemble et produire un projet d'avis que l'UNSA votera.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Farache, au nom du groupe de la CGT.

CGT - Mme Farache

Mme Farache. Madame la ministre, Monsieur le président, Madame et Monsieur les rapporteurs, mesdames et Messieurs les conseillers, mesdames, Messieurs, la CGT salue le champ couvert par le projet de loi d'orientation et de programmation, un champ large qui porte une vision dynamique, digne et protectrice de la vieillesse. Vieillir est une chance, un progrès humain considérable pour les personnes comme pour la société, un véritable défi à relever.

Le CESE est saisi sur le volet centré sur la vie de la cité et le maintien à domicile. Un second volet abordera l'accueil des personnes âgées en établissement, particulièrement problématique et source d'angoisse pour une majorité de retraités et leurs familles.

Si le projet de loi opère un rattrapage et une avancée significative de l'APA, le soutien reconnu aux aidants demeure encore balbutiant. Il convient d'aller beaucoup plus loin compte tenu de la progression du nombre de personnes en perte d'autonomie.

Le projet d'avis met en avant l'importance des politiques de prévention à développer dès la naissance et tout au long de la vie pour que toutes les catégories sociales parviennent à vivre plus longtemps et dans le bien-être. C'est une question de justice, un investissement social, source de développement économique et humain, un pari gagnant pour l'avenir auquel souscrit la CGT.

L'égalité des droits doit être garantie à tous les citoyens par les règles de péréquation financière qui conduisent à une bonne application des droits. La CGT soutient le projet d'avis dans sa préconisation de rééquilibrage entre la participation financière de l'État et celle des départements.

La gouvernance des différentes instances, des organismes contributeurs et décideurs doit évoluer vers plus de démocratie sociale dans la loi.

L'amélioration de l'habitat et les multiples solutions innovantes vont dans le bon sens mais avec seulement 6 % de logements adaptés à l'avancée en âge, la route va être longue et les moyens à mobiliser importants et les crédits envisagés sont trop modestes pour rendre un maintien à domicile possible et confortable pour tous.

Le financement prévu dans le cadre de la CASA est largement insuffisant pour répondre à l'ensemble des ambitions affichées par le projet de loi. La Confédération européenne des syndicats propose un vaste plan d'investissement pour couvrir les besoins des populations européennes dont le défi du vieillissement est partie prenante. La France ne peut manquer de s'engager dans une telle dynamique, facteur de croissance et de création de millions d'emplois en Europe, qui ouvre sur des innovations multiples mises au service du progrès social.

De réelles perspectives sont ouvertes par le projet de loi dont nous prenons acte. Le projet d'avis s'appuyant sur les travaux précédents du CESE formule des recommandations propres à de nouvelles avancées. La CGT votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Prado, au nom du groupe des associations.

Associations - Mme Prado

Mme Prado. Mesdames et Messieurs, Chers amis, le groupe des associations remercie les rapporteurs qui ont su construire avec tous les conseillers des propositions allant au-delà du projet de loi. Des propositions qui tiennent compte des politiques ambitieuses déjà existantes, qui permettent, si on ne les renie pas, de construire pour tous un bel avenir.

Les avis du CESE pointent régulièrement le déficit du volet de prévention des politiques publiques. Que ce soit en matière de santé ou dans le domaine des politiques environnementales, des aménagements urbains et des transports, notre pays court derrière un retard qui lui fait encore choisir la voie du curatif plutôt que du préventif.

Le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement ne fait pas exception.

Les veilleurs que nous sommes, acteurs de la société civile, avons depuis longtemps demandé les moyens nécessaires à l'organisation d'une société du vivre ensemble. C'est ainsi que nous avons pu démontrer qu'une mise en accessibilité des lieux de vie, des moyens de transport et des voiries étaient nécessaires à tous nos concitoyens.

Au moment où le gouvernement propose une méthode permettant de prolonger les délais de mise en accessibilité, selon certaines conditions, le texte présenté à notre assemblée oublie ce mot et parle d'adaptation.

Alors que ce texte propose une adaptation des lieux de vie, le secteur associatif est particulièrement préoccupé par la chute forte et continue du nombre des logements qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, qu'elles soient âgées ou non.

Comment parler de prévention quand les plans d'aide d'APAH ne permettent pas de financer les aides humaines nécessaires au maintien d'une vie digne et qu'ils puissent anticiper les effets du vieillissement sur les difficultés fonctionnelles ?

Comment parler de prévention quand le projet de loi lui-même est scindé en deux, reportant le volet le plus menacé depuis de nombreuses années - celui de l'accompagnement de la perte d'autonomie - à des décisions ultérieures, contrariant ainsi les décisions de la Stratégie nationale de santé qui placent en son cœur un parcours de vie sans rupture ?

Comment parler de prévention lorsque les mêmes personnes reconnues handicapées avant 60 ans sont condamnées à quitter leur domicile dès qu'elles atteignent cet état pour retourner chez leurs parents ou intégrer un EHPAD ?

La population française vieillit, c'est une chance à saisir pour notre pays. Une chance pour tous, une chance de construire de vrais parcours de vie, anticipant les éventuelles ruptures ; une chance non pas d'investir dans la *silver Economie* mais dans la conception universelle des biens de consommation et de services. Ce vieillissement est l'opportunité de rompre avec les politiques catégorielles puisque nous vieillissons tous, quel que soit notre parcours. Nous vieillissons tous plus ou moins bien, plus ou moins longtemps.

Enfin, des pistes de financement ont déjà été travaillées, chiffrées et proposées. Il s'agit désormais d'en choisir une. Ceci ne nous appartient pas.

Le groupe des associations votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Bellanca, au nom du groupe de la CGT-Force ouvrière.

CGT-FO - M. Bellanca

M. Bellanca. Madame la ministre, Monsieur le président, Madame, Monsieur les rapporteurs, Chers collègues, dans le contexte d'une population vieillissante et de l'allongement de la vie, FO estime nécessaire d'envisager une adaptation de la société aux nombreux changements à venir.

Si le projet d'avis a su mettre en exergue un certain nombre de points que nous partageons, pour autant nous souhaitons insister sur les points suivants.

Privilégier l'indépendance des personnes âgées : le groupe FO partage l'urgence soulignée dans le projet d'avis d'adapter le logement et l'environnement dans lesquels évoluent les personnes âgées. Aussi la proposition figurant sur le projet de loi d'adaptation de 80 000 logements existants nous paraît insuffisante.

Lutter contre l'isolement : à cette fin la mise en réseau des associations de bénévoles à travers la mobilisation nationale contre l'isolement social des âgés constitue une évolution mais, dans un contexte de désengagement de l'État, le groupe FO tient à souligner que cette initiative est louable tant qu'elle ne s'accompagne pas d'un recul de l'intervention publique et d'une remise en cause des métiers et des statuts des intervenants de l'aide à domicile.

Pour FO, il aurait été nécessaire de coupler cette mesure à un renforcement des effectifs des travailleurs sociaux et des budgets des organismes sociaux tout en assurant la priorité de l'intervention des professionnels sur celle des bénévoles.

Supprimer le dispositif autorisant le « balluchonnage » : l'expérimentation de prestations à domicile d'un proche assistant une personne ayant besoin de surveillance régulière, qu'elle soit âgée, handicapée ou malade - prestations habituellement assurées par des professionnels - dans le cadre d'un dispositif dérogatoire aux règles relatives au temps de travail ne nous paraît pas souhaitable.

Pour le groupe FO, cette dernière disposition impacte les conventions collectives alors même qu'il n'y a pas eu de concertation et de consultation des interlocuteurs sociaux.

S'agissant de la gouvernance, le groupe FO est très réservé sur la proposition du projet d'avis visant à faire siéger les organisations syndicales de retraités dans la future conférence des financeurs. En revanche il revendique la présence des organisations des retraités, que ce soit dans la composition du futur haut conseil de l'âge comme dans les futurs CDCA.

Enfin et surtout le groupe FO déplore le manque de financement budgété pour cette loi de programmation, ce qui rend sa réalisation pour le moins aléatoire. Le groupe FO tient à rappeler sa position revendiquant la prise en charge de l'aide à l'autonomie par la sécurité sociale, seule à même d'assurer la solidarité à l'égard de l'ensemble des personnes âgées. Nous aurions souhaité que l'ensemble de ces préconisations soient mises plus en avant dans le projet d'avis.

Bien qu'étant réservé sur le projet de loi de programmation et de ses effets, le groupe FO considère que le projet d'avis en identifie les faiblesses et les insuffisances et tente d'y apporter des corrections.

Il votera donc en faveur du travail réalisé.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Madame Vilain, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - Mme Vilain

Mme Vilain. Madame la ministre, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le vieillissement accéléré de la population est une bonne chose... j'ai appris aujourd'hui que j'avais encore 30 ans d'espérance de vie... ! C'est une bonne nouvelle. L'accompagnement des personnes âgées et le risque de perte d'autonomie font partie des préoccupations de nos concitoyens et de nous-mêmes, très souvent tant pour nous que pour nos proches.

Ils constituent, au-delà de nous-mêmes, un défi social économique et financier dans un environnement budgétaire contraint ; mais les progrès technologiques permettent d'envisager des avancées significatives dans les conditions de vie des aînés, en particulier des plus vulnérables.

Ce sont bien sur ces questions, traitées dans le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement qu'il nous a été demandé de nous prononcer. L'exercice qui consiste à faire étudier par deux sections un même projet d'avis sur un seul texte n'est pas une chose aisée. Nous tenons à féliciter tant les présidents de sections que les rapporteurs d'avoir réussi avec intelligence cette fusion.

Je retiendrai deux points qui nous semblent emblématiques sur les travaux qui ont été traités par la section de l'aménagement durable des territoires.

D'abord, il faut changer le regard porté sur les personnes âgées en évitant d'assimiler vieillissement et dépendance. En effet, il est important de rendre visible la grande majorité des aînés - qui sont bien portants, actifs, utiles à la société - et valoriser la solidarité entre les générations. Nous regrettons un peu comme le rapporteur que le projet de loi soit resté globalement cantonné à la sphère médico-sociale.

Ensuite, il faut encourager les seniors à avoir une démarche anticipatrice, notamment dans la rénovation et l'adaptation de leur logement mais aussi dans la recherche de nouvelles formes d'habitat, comme vous l'avez justement dit madame la ministre.

Si le crédit d'impôt qui accompagne cette mesure va dans le bon sens, il nous semble largement insuffisant.

Quant au travail conduit par la section des affaires sociales notre groupe partage aussi bon nombre des préoccupations émises et en particulier celles qui visent à simplifier, à coordonner et évaluer les dispositifs mis en œuvre pour les personnes âgées.

L'un des axes forts du projet de loi est de faciliter le maintien à domicile. Il faut rappeler que 80 % des gens souhaitent vieillir chez eux. Cet objectif pose la question de la solvabilisation de la demande à laquelle ni le projet de loi ni le projet d'avis n'apporte vraiment de réponse à la hauteur des enjeux.

Il paraît nécessaire d'encourager le développement de l'assurance dépendance, pour compléter la solidarité nationale, et d'alléger le poids des cotisations sociales pour les personnes âgées afin de relancer l'emploi dans ce secteur. Tout le monde le sait mais le secteur de l'aide à domicile a perdu des dizaines de milliers d'emplois en 2013 après la suppression du forfait et de la réduction des impôts.

Enfin notre groupe se félicite que l'égalité de traitement des structures, tant privés qu'associatives de l'aide à domicile, constitue un objectif acté par le projet d'avis après l'acceptation par les sections de notre amendement et nous vous en remercions.

Nous voterons ce projet d'avis sur le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement. Mais nous voulons dire au gouvernement et à Madame la ministre que les bonnes intentions, si louables soient-elles, ne suffiront pas pour permettre une meilleure adaptation de notre société au vieillissement qui nous l'avons vu est un sujet majeur dans les problèmes soulevés pour les années à venir.

Le projet de loi n'aborde qu'à la marge les financements nécessaires à cette adaptation. Vous l'avez dit, ce sont les mesures qui vont en découler qui sont importantes. Selon nous, elles ne pourront être financées que par des économies budgétaires dont aujourd'hui aucune piste n'est vraiment évoquée. Nous espérons qu'elles le seront dans les prochaines semaines. Vous avez dit, Madame la ministre, qu'elle fait partie de vos projets ; nous l'espérons.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Levaux, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - Mme Levaux

Mme Levaux. Monsieur le président, Madame la ministre, Madame et Monsieur les rapporteur, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de remercier M. le président de la section des affaires sociales et de la santé et M. le rapporteur pour leur accueil ouvert et attentif. En tant que membre de la section travail et emploi, présidente de la Fédération des particuliers employeurs de France et ayant participé aux travaux de l'avis précédent sur *La dépendance des personnes âgées*, en 2011, porté par Monique Weber et Yves Verollet, je suis très concernée par les enjeux de ce projet d'avis présenté aujourd'hui.

J'espère que mon organisation a utilement contribué aux travaux dans le cadre de son audition. C'est un bel exemple de travaux partagés au sein du CESE que d'avoir également confié ce projet d'avis à la section de l'aménagement durable des territoires.

Ces aspects positifs méritent d'être soulignés pour réaffirmer les valeurs de concertation par et avec la société civile que nous représentons. C'est à ce titre que je souhaite préciser quelques points.

Nous devons réaffirmer avec force - et c'est la priorité pour moi - les droits fondamentaux des personnes et préparer les mentalités à rejeter toute discrimination par l'âge. Les positions du Défenseur des droits sont, à ce titre, protectrices ; le droit à l'intimité, à la vie privée, au domicile privé inviolable est un droit non négociable. La personne qui vieillit est une personne libre d'affirmer ses choix, y compris dans les toutes dernières étapes de sa vie.

Les protéger, oui, mais pas d'elles-mêmes. Ce n'est que trop souvent un prétexte invoqué par l'entourage ou les équipes d'accompagnement. Le risque serait de légiférer trop près des frontières du domaine privé et des droits fondamentaux.

Au principe de précaution, « *c'est pour son bien* », il est nécessaire de rappeler sans cesse les droits fondamentaux, y compris dans le texte de loi et de ses décrets. Le projet d'avis insiste largement sur ce point : le libre choix éclairé et consenti de toutes les personnes en situation de vieillissement.

En ce qui concerne les particuliers employeurs en perte d'autonomie que je représente, ils sont plus de 400 000 en situation de dépendance à domicile et à l'origine de la création de près de 140 000 emplois à domicile. Nous avons à relever un défi majeur : reconnaître, valoriser et accompagner la vie professionnelle des assistants de vie auprès des personnes en situation de perte d'autonomie à domicile. Tous les partenaires sociaux des branches concernées s'y emploient avec grande force, mais parfois, ils sont bien isolés dans l'environnement économique et social, national ou territorial.

Enfin, notre projet d'avis insiste sur la complémentarité des différents modèles d'accompagnement professionnel à domicile - structures prestataires à but non lucratif ou marchand, emploi direct ou par le biais d'une intervention mandataire - sans distinction - et j'oserais dire - sans discrimination. Le projet de loi devra le traduire avec force.

Je termine en insistant sur la qualité de ce projet d'avis. Il s'inscrit en parfaite complémentarité de l'avis de 2011 qui, je pense, avait initié plusieurs axes de ce projet de loi, ce dernier prenant en compte une vision plus aboutie. C'est cela, le Conseil économique, social et environnemental : anticiper l'évolution de la société, le dire avec mesure et préparer le passage pour que la loi rencontre le citoyen. Je voterai ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Gard, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - Mme Grand

Mme Grand. Madame la ministre, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, Chère Monique, excuse-moi mais je vais m'adresser à Daniel car j'ai travaillé dans la section des affaires sociales.

Un grand merci, Daniel, pour ton attention à l'opinion de chacun. Ton sens du dialogue nous a permis de mener à bien ce travail dans un temps très contraint.

Merci aussi au professeur Gilles Berrut et à son équipe. La journée à Nantes, à la découverte du gérontopôle nous a beaucoup appris. En particulier, je retiens que, sans équipe pluridisciplinaire autour de lui, le médecin gériatre ne peut soigner son patient dans la globalité de sa personne, ce qui est dommageable pour le patient, mais également pour son entourage et pour le personnel soignant.

Je souhaite insister sur une formation spécifique du personnel aidant. En effet, trop souvent, les personnes âgées devenues vulnérables sont l'objet de maltraitance.

Le projet d'avis fait état d'une étude du Collectif des morts de la rue nous apprenant que l'espérance de vie des personnes au parcours de pauvreté est de quarante-neuf ans, contre quatre-vingt-deux ans pour une personne comme vous et moi. Trente-trois ans d'écart, c'est effarant et révoltant. Cela montre à l'évidence que les meilleures mesures pour améliorer les conditions de vie des plus âgés d'entre nous ne pourront rien pour ceux et celles qui sont avant tout victimes des inégalités sociales.

Ce projet d'avis le pointe d'ailleurs fort justement en rappelant la nécessité de faire de la lutte contre ces inégalités une priorité. Comment ne pas souscrire à cette proposition et tout mettre en œuvre pour la réaliser quand on sait que huit millions de nos concitoyens vivent sous le seuil de pauvreté, ce qui hypothèque leurs chances d'une vieillesse digne ?

Dans ce projet d'avis, je suis frappée par la similitude des interrogations que pose le monde de la vieillesse et le monde de la pauvreté. Je m'explique. Regrettant que ce projet de loi reste globalement cantonné à la sphère du médico-social, vous suggérez d'intégrer cette question dans toutes les politiques publiques. L'enjeu, dites-vous très concrètement, est de faire prendre conscience aux élus et services des collectivités territoriales que le vieillissement impacte toutes les politiques - logement, urbanisme, transport... - et pas seulement les politiques sociales. Par ailleurs, vous rappelez que le Conseil économique, social et environnemental partage l'approche de ce projet de loi en ce qu'il est fondé sur le respect des droits fondamentaux.

C'est exactement ce que l'on retrouve dans le rapport du Conseil économique, social et environnemental *Grande pauvreté et précarité économique et sociale* de 1987, qui a ouvert la voie à la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998.

Celle-ci affirme dans son article premier qu'elle « *tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans tous les domaines* ».

Il m'a semblé que ce parallèle entre pauvreté et vieillissement était instructif. À tout le moins, il montre que le Conseil économique, social et environnemental a de la suite dans les idées, ce qui n'est déjà pas si mal ! Il montre aussi que ni les personnes âgées, ni celles en situation de pauvreté ne doivent être considérées ni surtout traitées à part. Il en va d'ailleurs de même pour les personnes dites handicapées, tant sur le plan physique que mental. Toutes, sans exception, relèvent du droit commun et des politiques publiques, à l'instar de l'ensemble des citoyens.

C'est la colonne vertébrale de votre projet d'avis, Monsieur le rapporteur, et c'est la principale raison pour laquelle le professeur Jean-Claude Etienne et moi-même, nous le voterons.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Henon, au nom des groupes de la CFDT et environnement et nature.

CFDT & Environnement et nature - Mme Henon

Mme Hénon. Madame la ministre, Monsieur le président, Madame et Monsieur les rapporteurs, Chers collègues, la CFDT et le groupe environnement et nature sont satisfaits de voir enfin le projet de loi pour l'autonomie des personnes âgées se concrétiser, après les reports intervenus depuis plusieurs années.

Le projet de loi propose une approche renouvelée, plus globale et innovante de la place des personnes âgées dans la société. Le vieillissement général de la population est l'occasion de repenser une prospérité collective vers une santé globale et préventive, une alimentation plus saine et moins de pollution. Cette adaptation est aussi une opportunité pour le développement des services au service des besoins et des aspirations des personnes âgées.

Toutefois, on ne peut occulter le fait que l'augmentation de l'espérance de vie masque les inégalités sociales et territoriales qui persistent dans la prise en charge de la perte d'autonomie.

Le projet de loi, en réformant l'allocation personnalisée d'autonomie et en révisant les différents niveaux des dispositifs de gouvernance, permet de corriger ces disparités de traitement.

Pour nos deux groupes, ces mesures sont des avancées.

Toutefois, une réserve s'impose : dans le projet de loi, le volet prévention ne traite que de la dépendance et pas de l'implication sociale de la population retraitée qui n'est pas encore concernée par le grand âge.

Nos deux groupes soulignent que ce projet de loi, en anticipant les effets de l'âge sur l'autonomie, contribue à faire du secteur de l'aide à domicile un levier essentiel de la prévention. Nous approuvons l'objectif de conforter le soutien à domicile, de mieux structurer son organisation sur le territoire, et de l'intégrer dans une véritable filière économique. Le développement de la formation et des qualifications pour rendre cette filière professionnelle attractive et intégrée aux autres dispositifs d'accompagnement est incontournable.

Le deuxième objectif, qui consiste à adapter la société au vieillissement, passe par la mobilisation et la coordination des politiques publiques d'urbanisme, notamment en matière de logement et de transport. La CFDT et le groupe environnement et nature soutiennent l'accent mis dans le projet d'avis sur les façons émergentes de vivre ensemble, comme l'habitat intergénérationnel, la colocation senior, ou l'habitat participatif.

Nos deux groupes notent que le projet de loi conforte la politique d'adaptation et de diversification des logements ; il impulse également une politique volontariste de réhabilitation des logements et foyers, futures résidences autonomie.

La rénovation des logements, énergétique particulièrement, est une dimension essentielle. En effet, 55 % des ménages touchés par la précarité énergétique sont âgés de plus de 60 ans, et 28 % des personnes âgées de plus de 75 ans sont exposées.

Le maintien de l'autonomie et de la participation à la vie sociale ne peuvent s'envisager sans agir sur la mobilité et l'accès aux services de proximité. Cette adaptation au sein du territoire pourrait alors être bénéfique pour tous, et particulièrement pour les zones rurales, peu traitées dans le projet de loi. Ceci passe par la réduction de la dépendance de tous nos territoires à l'automobile, et le développement des transports en commun et des modes doux de déplacement.

Un aménagement des territoires pensé autour des services collectifs locaux complète ainsi très utilement les dispositifs spécifiques au vieillissement.

Le projet de loi propose également une adaptation des niveaux de gouvernance. Nos deux groupes prennent acte de la création du Haut conseil de l'âge, ainsi que de la Conférence des financeurs et du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

Nous considérons surtout que le renforcement du rôle de la CNSA est pertinent pour contribuer à l'objectif d'équité territoriale.

La CFDT en particulier rappelle qu'elle souhaite la création d'un droit universel d'aide à l'autonomie. Le développement des maisons départementales de l'autonomie serait une première étape en ce sens. Ce droit devra se concrétiser par une allocation et une amélioration qualitative et quantitative des services et établissements spécialisés. Le financement doit être mutualisé, majoritairement public, et reposer sur des exigences de solidarité et de justice.

Pourtant, la CFDT reste réservée sur les moyens qui accompagneront cette réforme, ainsi que sur le report en deuxième partie du quinquennat de l'effort pour les usagers en établissement, qui ne peuvent être oubliés.

Le groupe environnement et nature et la CFDT, malgré ces réserves, partagent les préconisations émises par le projet d'avis et le voteront.

(Applaudissements)

M. le Président.- La parole est à M. Argueyrolles, au nom du groupe de la coopération.

Coopération - M. Argueyrolles

M. Argueyrolles. Madame la ministre, Monsieur le président, Madame et Monsieur les rapporteurs, Chers collègues.

L'évolution de notre système de protection sociale est directement impactée par le vieillissement de la population. Le projet de loi sur lequel nous sommes penchés, hélas en trop peu de temps, est d'évidence absolument nécessaire. Nécessaire pour changer le regard sur le vieillissement, qui n'est pas synonyme de dépendance, et dans cet esprit la barrière d'âge entre handicap et dépendance mériterait d'être supprimée. Le projet d'avis l'énonce clairement.

Trois points paraissent devoir être soulignés.

- Le premier, c'est l'importance de la prévention. L'avis insiste bien sur la nécessité d'une action précoce, qui mobilise tous les acteurs et leur action collective pour prévenir la perte d'autonomie, l'enjeu est considérable.
- Le deuxième est la liberté de choix : au moment de la diminution de l'autonomie, la liberté du choix doit être un principe absolu, pour une aide à domicile ou en établissement, et avec dans tous les cas liberté du choix du prestataire.

Il faut enfin privilégier la réversibilité de ces choix en fonction de l'évolution de la santé de la personne, et nous souvenir que nous autres humains sommes tous dépendants et avons besoin les uns des autres pour vivre, que cette liberté de choix ne pourra s'exprimer que par une meilleure prise en compte des besoins des personnes âgées en matière d'urbanisme et de logement.

Il s'agit de construire une chaîne de mobilité, depuis un logement adapté à des zones urbaines, favorisant le quotidien des personnes âgées. Notamment, la domotique requiert des techniques qu'il faut généraliser, souvent ni complexes ni coûteuses, à l'image des chemins lumineux, Madame la ministre. Le quotidien sera d'autant plus facilité que se développeront des services de proximité, des résidences de services sous des formes innovantes, à l'image des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC). Ce statut, basé sur le multi-sociétariat, est particulièrement adapté pour relever ce type de défi.

- Le troisième point est la question des financements : n'ayant été que peu évoquée, il est important de rappeler que l'assurance privée doit trouver sa place. La dépendance est un vrai risque. Nombreux sont ceux qui peuvent financer une prime d'assurance mais qui ne peuvent pas autofinancer une aide à domicile ou une place en établissement. Il faut mieux organiser le marché et l'offre de mutualisation. Mécaniquement, cela doit libérer des fonds publics au profit de ceux qui en ont le plus besoin.

Si dans la *silver économie* la filière industrielle qui doit accompagner la révolution démographique n'a pour l'heure rien de certain, en revanche l'aide à domicile pourrait concerner 300 000 emplois ; d'où la nécessité, pour la loi, de bien poser les bases d'une refonte de l'aide à domicile. Aujourd'hui, l'allongement de la durée de vie - aboutissement de l'amélioration continue des conditions de vie dans notre pays - en constitue aussi un atout tant économique que social.

Je terminerai par une confidence : quand j'aurai 120 ans, je refuserai clairement que l'on dépense des centaines de milliers d'euros pour me faire gagner quelques journées supplémentaires de vie !

En attendant, le groupe de la coopération votera en faveur de ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Riquier-Sauvage, au nom du groupe des professions libérales.

Professions libérales - Mme Riquier-Sauvage

Mme Riquier-Sauvage. Madame la ministre, Monsieur le président, Madame, Monsieur les rapporteurs.

Le projet d'avis qui nous est présenté aujourd'hui pointe l'ampleur du phénomène du vieillissement et de ses conséquences. Deux idées fortes se dégagent :

- il faut se mobiliser pour préserver la dignité des personnes dans l'avancée en âge, à l'horizon de 2030, et leur garantir un haut niveau de protection sociale ;
- il faut également prendre conscience que le vieillissement impacte toutes les politiques, au-delà d'une pure approche médico-sociale et de secours, que ce soit la politique de logement, la politique d'urbanisme et de transport.

Le projet de loi qui nous est soumis retient trois principaux axes interdépendants : l'anticipation de la perte d'autonomie, l'adaptation de la société au vieillissement, et l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Pour nous, professions libérales, il est essentiel d'anticiper la perte d'autonomie et de s'attaquer aux obstacles à la prévention. Les professionnels de santé travaillent en proximité avec leurs patients et ont un rôle majeur de conseil, y compris dans l'anticipation de leurs projets de vie. Ils identifient les facteurs de risque de développement d'une pathologie, ou des conditions de vie dont le cumul peut conduire à la dépendance. Ils préconisent des actions de prévention en vue de retarder l'apparition du risque.

Dans cet esprit, nous soutenons toute démarche visant à mieux définir la dépendance par des critères affinés, tels que préconisés dans le projet d'avis.

Vivre en périphérie des bassins de vie peut entraîner des problèmes d'isolement dommageable. Il faut donc adapter la société et favoriser l'accessibilité de nos aînés à tous les services et aux transports collectifs : promouvoir la mobilité active, faciliter l'inter-modalité, repenser la mobilité et l'habitat vers un système urbain intégré, connecter le logement et son environnement, sont autant de préconisations qui confortent le maintien à domicile.

Depuis longtemps, les architectes conçoivent et font construire des établissements pour personnes dépendantes et des logements adaptés au vieillissement. Le monde du bâtiment en général ne cesse de se former pour s'adapter aux nouvelles attentes de la société.

Afin de remplir au mieux leur mission permettant à un public - quel que soit son âge, sa mobilité et son niveau social - de vivre dans un environnement correspondant à ses besoins, ils attendent des pouvoirs publics des moyens à la hauteur des ambitions de la loi.

Enfin, améliorer l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Le libre choix du maintien à domicile est un objectif prioritaire que nous soutenons. Le coût de la prise en charge à domicile est moindre qu'en établissement spécialisé ; il est d'autant plus acceptable qu'il permet, selon nous, d'éviter les dépenses de santé futures.

L'amélioration des soins à domicile, la coordination du parcours de soins, la formation et la revalorisation des métiers de l'aide à domicile, la sécurité de la personne, le soutien aux aidants familiaux, enfin, plus généralement, l'économie de la santé et de l'*e-santé* contribuent au maintien à domicile et au renforcement du lien social.

Nous regrettons l'absence, dans le projet de loi, d'un véritable volet «financement». La contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie ne peut à elle seule satisfaire aux ambitions de ce projet de loi.

Néanmoins, nous souhaitons, comme les rapporteurs, changer le regard de la société et ne pas opposer les générations. Les préconisations vont dans ce sens. Le groupe des professions libérales votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le président. La parole est à Mme Weber, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - Mme Weber

Mme Weber. Madame la ministre, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers, Madame et Monsieur les rapporteurs, Chers amis, le projet d'avis qui vient de nous être présenté n'appelle pas de réflexion majeure de la part de la CFE-CGC.

En effet, ce projet d'avis reprend la plupart des préconisations faites dans les précédents avis relatifs à la dépendance et à la prévention. Nous partageons donc toutes les préconisations qui sont émises.

La CFE-CGC souhaite néanmoins insister sur les points suivants.

Le financement de la dépendance ne doit en aucun cas reposer sur la responsabilité individuelle, mais le plus largement possible sur la solidarité nationale par le biais d'une assurance obligatoire. La couverture doit être universelle, les conditions de ressources sont à écarter afin que les classes moyennes ne soient pas exclues. L'APAH doit permettre d'assurer une couverture de même niveau sur tout le territoire.

Il est évident que les 645 M€ que rapportera en 2015 la contribution additionnelle de solidarité sont insuffisants. Pour la CFE-CGC, l'APAH doit s'inscrire en complément de l'assurance-maladie, qui doit continuer à prendre en charge l'intégralité des soins médicaux.

Au-delà du premier socle de financement, la mise en place de couvertures complémentaires doit être étudiée. Il faut également que toutes les mesures de prévention soient mises en place en direction des 4 premières causes d'hospitalisation de la personne âgée : la iatrogénie médicamenteuse, la dénutrition, la dépression et les chutes.

Dans le projet de loi qui couvre non pas la seule perte d'autonomie, mais le vieillissement de la société, la CFE-CGC estime qu'il manque quelques propositions. Si, lorsque la personne est en fin de carrière, il faut l'aider par différentes mesures à passer de la vie active à la retraite, il n'est rien dit de tous les quinquagénaires qui ne trouvent pas d'emploi à cause de leur âge. Les mesures actuelles d'encouragement n'ont pas les effets escomptés ; il serait nécessaire, à l'identique de ce qui est fait pour les travailleurs handicapés, de mettre en place une mesure permettant aux seniors de conserver ou de retrouver du travail.

Il y a une réelle nécessité de revoir les conditions d'hébergement en EPAD et les tarifs pratiqués. Il y a surtout un réel manque de personnel dans ces établissements, ce qui entraîne la non-traitance, voire la maltraitance des personnes âgées dépendantes, sujet particulièrement d'actualité.

Or, le projet de loi n'envisage ni les conditions de financement de ce volet ni même de façon précise celles de réorganisation de ce secteur. La CFE-CGC le regrette. Cependant, nous avons pris note de l'information que vous venez de faire, Madame la ministre, et vous en remercions.

Au global, l'ensemble du projet de loi est cohérent, les évolutions envisagées répondent aux besoins de la population vieillissante, mais sachant la diversité territoriale actuelle tant en termes de financement que d'offre, qu'il s'agisse de soins d'habitat ou d'accompagnement, il faudra une réelle volonté politique de tous les acteurs pour la mise en œuvre des préconisations.

Ce qui inquiète la CFE-CGC, c'est le manque évident de solutions de financement. Cependant, la CFE-CGC votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le président. La parole est à M. Janky, au nom du groupe de l'Outre-mer.

Outre-mer - M. Janky

M. Janky. Madame la ministre, Monsieur le président, Madame et Monsieur les rapporteurs, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, si un certain nombre de constats et d'analyses figurant dans le projet d'avis peuvent être partagés, le groupe de l'Outre-mer regrette que les recommandations proposées soient parfois trop détachées du projet de loi dont nous sommes saisis.

L'adaptation de la société au vieillissement en Outre-mer renvoie à des problématiques spécifiques totalement absentes de ce projet de loi.

Madame la ministre, le groupe ne peut que regretter, une nouvelle fois, l'absence de prise en compte des réalités ultramarines dans les projets de loi d'orientation et de programmation.

De même, le groupe de l'Outre-mer ne peut que regretter l'absence de prise en compte des travaux du Conseil économique, social et environnemental par le Gouvernement. En effet, notre délégation à l'Outre-mer a déjà eu l'occasion de souligner, à travers sa contribution à l'avis *Dépendance des personnes âgées*, en juin 2011, la gravité de la situation de nos collectivités ultramarines. Quelques rappels s'imposent donc.

En premier lieu, à l'horizon 2040, la population des personnes âgées de 80 ans et plus sera multipliée par 3,5 à la Martinique, 3,7 en Guadeloupe, 4,8 à la Réunion et 7,7 en Guyane contre 2,3 en métropole.

Ces progressions plus fortes qu'en métropole auront nécessairement des impacts importants sur les sociétés concernées.

En second lieu, il faut souligner l'apparition d'incapacités à un âge nettement plus précoce qu'en métropole du fait de la précarité des conditions de vie et de travail.

À ceci s'ajoutent des difficultés notables dans les schémas familiaux.

Enfin, il faut relever des taux d'équipement et d'offres de soins très nettement inférieurs à ceux de la métropole.

Toutes ces spécificités, totalement absentes du projet de loi, mettent en évidence, Madame la ministre, l'urgente nécessité de conduire des politiques publiques ciblées en Outre-mer.

Ces remarques étant faites, le groupe de l'Outre-mer votera le projet d'avis.
(*Applaudissements*)

M. le Président. La parole est à M. Dulin, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - M. Dulin

M. Dulin. Madame la ministre, Monsieur le président, Chers collègues, nous qui voulons faire du Conseil économique, social et environnemental une assemblée du long terme, voilà que notre groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse va parler du vieillissement. Voilà bien en acte témoin de cette dimension du long terme.

Le projet d'avis propose un changement de paradigme sur le vieillissement qui soit intégré à une politique plus large de solidarité et d'égalité.

Ce décloisonnement est important philosophiquement, mais il répond également à l'évidente transversalité des politiques relatives au vieillissement dont on a pu voir qu'elles concernaient tant le logement, l'urbanisme ou la mobilité que les enjeux médicaux et sociaux.

Ce nouveau positionnement vers lequel nous devons tendre reflète également les nombreuses convergences qui ont pu être mises en avant dans le cadre de la préparation de ce projet.

En effet, il souligne bien les gains que tous peuvent retirer d'une société adaptée et davantage inclusive en dépit de l'origine de la perte d'autonomie, ou encore, les convergences d'intérêt entre les jeunes générations et celles plus âgées, que l'on a malheureusement trop souvent tendance à opposer.

Ainsi, nous souscrivons pleinement à l'invitation à un changement de regard sur le vieillissement, changement de regard que nous appelons aussi de nos vœux dans les nombreuses recommandations que nous avons pu faire dans les avis du Conseil économique, social et environnemental sur la jeunesse.

En effet, ces deux générations, ces deux nouveaux âges de la vie nous amènent à repenser notre société et notre manière de vivre ensemble.

Ainsi, on a pu voir que l'inadaptation de l'évolution du parc immobilier et de la périurbanisation, soulignée dans le cadre de l'avis sur le logement des jeunes, était également vraie pour les personnes âgées. De nouveau, nous renouvelons donc notre vœu relatif à une politique de densification. À cet égard, nous aurions souhaité également que la réflexion sur la rotation dans le parc social et sur la sur-occupation de certains logements nous conduise à des préconisations plus précises.

Plus largement, cette révolution démographique majeure doit être l'occasion de questionner les relations intergénérationnelles au sein de notre société, l'équilibre entre les intérêts de chaque génération, mais également les enjeux de répartition des richesses et de redistribution.

Le projet de loi d'orientation, suivi en ce sens par le projet d'avis, fait de la prévention un de ses axes forts. Nous souhaitons souligner l'importance donnée dans le projet d'avis à l'atténuation des ruptures de parcours, et ce tout au long de la vie. Le lien fait entre les difficultés d'insertion des jeunes mentionnées à plusieurs reprises dans nos travaux et la préparation de la société au vieillissement nous semble à la fois pertinent et intéressant.

La lutte contre l'isolement des personnes âgées participe de cette démarche de prévention et, dans ce cadre, les bénévoles et les jeunes en service civique ont un rôle majeur à jouer. Leur mission, bien positionnée, complète utilement l'action des professionnels. Cependant, si la mission de lutte contre l'isolement des personnes âgées est déjà considérée comme une des priorités du service civique, il conviendrait de prévoir, explicitement, dans le projet de loi son financement. Les ministères qui recourent à des jeunes en service civique doivent s'engager dans le financement de ces missions aux côtés du ministère de la Jeunesse.

Par ailleurs, c'est bien une logique intergénérationnelle de solidarité et de transmission qui doit primer dans cet engagement bénévole. Les jeunes ne sauraient être de simples supplétifs. Enfin, ils doivent bénéficier de l'expérience des personnes âgées qui, elles-mêmes très engagées dans le monde associatif, doivent savoir les accompagner et leur faire une place.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse votera en faveur de ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Pelhâte, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - M. Pelhâte

M. Pelhâte. Madame la ministre, Monsieur le président, Chers collègues, le groupe de l'agriculture se félicite que l'avancée en âge soit enfin prise en compte par les pouvoirs publics et qu'elle fasse l'objet de politiques globales et transversales.

Le secteur agricole est depuis longtemps confronté au phénomène de vieillissement ; la baisse du nombre d'agriculteurs accompagnée de celle des exploitations, en constitue une des causes principales, ce qui en fait une des catégories socioprofessionnelles pour laquelle le ratio démographique est le plus défavorable. Ces spécificités appellent une réponse adaptée car, comme le souligne le projet d'avis, un quart des retraités vivent en milieu rural et souhaitent s'y maintenir.

Les personnes âgées les moins dépendantes disposent de nombreuses solutions pour ne pas quitter leur domicile : adaptation des logements, recours aux nouvelles technologies... Parallèlement, des alternatives au logement individuel existent grâce à de petites unités de vie dotées de services de proximité, à l'image du concept MARPA proposé en milieu rural.

Le soutien des proches est également essentiel, particulièrement dans les territoires ruraux. C'est la raison pour laquelle le groupe de l'agriculture soutient les dispositions visant à favoriser l'accueil à domicile, mais aussi celles donnant un droit au répit des aidants.

Répondre aux enjeux de l'avancé en âge, c'est aussi retarder autant que possible la perte d'autonomie et promouvoir le mieux vieillir. Aussi, nous souscrivons pleinement à l'ambition globale proposée par le projet de loi de faire de la politique de prévention une priorité en s'appuyant sur l'offre commune de préservation de l'autonomie proposée par les régimes de retraite de base.

Le groupe de l'agriculture approuve également la revalorisation et l'amélioration de l'APA, qui permettra de résorber les inégalités sociales. Nous insistons également sur la nécessaire résorption des disparités territoriales.

Enfin, nous renouvelons notre réserve, exprimée lors des travaux en section, sur la proposition du projet d'avis visant à intégrer les usagers et les organisations syndicales dans la Conférence des financeurs, créée par le projet de loi. Comme son nom l'indique, cette instance a pour vocation de regrouper et de coordonner l'ensemble des financeurs intervenant en matière d'action sociale et d'accès aux aides techniques.

Nonobstant ces quelques différences d'appréciation, le groupe de l'agriculture soutient l'économie générale du projet d'avis et le votera.

Nous remercions les rapporteurs pour la qualité de leurs travaux qui permettront sans aucun doute d'améliorer le projet du gouvernement.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Basset, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - Mme Basset

Mme Basset. Le chantier d'envergure de l'adaptation de la société au vieillissement ouvert à la fin de l'année 2013 va terminer sa phase de consultation avec l'avis du CESE. La prochaine étape sera celle du Parlement.

Le Groupe de l'UNAF souhaite vivement que les alertes posées dans le projet d'avis puissent trouver une issue favorable le plus rapidement possible.

En tout premier lieu, il y a urgence à agir notamment pour sortir le secteur de l'aide à domicile de l'ornière.

À ce jour, il existe dans ce secteur un paradoxe : il est en plein essor avec une demande en croissance mais il connaît dans le même temps une situation financière dramatique voire catastrophique. Le projet d'avis le souligne à plusieurs endroits du texte. Alors que le projet de loi engage l'acte II de l'allocation personnalisée d'autonomie - ce que le groupe de l'UNAF salue - va-t-on voir dans le même temps le désengagement des pouvoirs publics face à l'affaiblissement programmé du monde non lucratif de l'aide à domicile.

Nouveau paradoxe - s'il en est - la réforme permettra l'amélioration de la solvabilisation de la demande face à une offre caractérisée par les difficultés de nombreuses associations du secteur.

Les raisons de cette situation sont connues et le projet d'avis en décrit tous les mécanismes : l'APA a atteint ses limites et face aux inégalités territoriales ne remplit plus sa caractéristique première d'allocation universelle.

Les inégalités tarifaires peuvent se traduire pour les personnes âgées en perte d'autonomie par des surcoûts importants. Ces surcoûts insupportables pour les familles viennent compenser les difficultés financières des conseils généraux et leur désengagement. Il est temps de rétablir une allocation universelle de solidarité nationale avec un pilotage clair de son financement. Un arbitre pourrait intervenir pour que les déterminants de la tarification se rapprochent du coût réel de la prestation.

En second lieu, la définition légale du « proche aidant » liée à la reconnaissance de nouveaux droits est une avancée indéniable. Pour autant pourquoi ne retenir dans la loi que les termes de « proche aidant ». Il faut savoir que cette situation est vécue à 70 % par des femmes et à 90 % dans l'intimité familiale. Le groupe de l'UNAF s'attachera à ce que le terme d'aidant familial soit introduit dans la définition de l'aide non professionnelle dispensée auprès des personnes âgées.

Pour conclure, le groupe de l'UNAF regrette vivement que le projet d'avis proposé ne mette pas suffisamment en relief l'importance et le rôle de la famille, socle premier de toute solidarité intergénérationnelle.

Le groupe de l'UNAF votera le présent projet d'avis et vous remercie, Madame et Monsieur les rapporteurs, pour ce travail mené à bien dans un temps contraint.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Beaudet au nom du groupe de la mutualité.

Mutualité - M. Beaudet

M. Beaudet. Attendu depuis longtemps, ce projet de loi, dans la version qui nous a été remise, ne peut qu'être salué.

Cette première étape législative, consacrée essentiellement au maintien à domicile, doit constituer un des outils pour faire face au défi du vieillissement de la population que connaît notre pays mais aussi pour répondre durablement aux besoins des personnes en perte d'autonomie et de leurs familles.

Globalement, le groupe de la mutualité se félicite de l'approche transversale du projet de loi développée autour de trois piliers - anticipation, adaptation et accompagnement - qui est proche de la vision mutualiste portée autour de la prévention, du soin et de l'accompagnement.

La perte d'autonomie des personnes trouve majoritairement son origine dans une altération de l'état de santé. Aussi, il apparaît essentiel que la loi d'adaptation de la société au vieillissement soit complétée par la Stratégie nationale de santé dans une perspective d'approche globale.

L'amélioration du système de santé, la réduction des inégalités sociales de santé - par une vraie politique de prévention et de promotion de la santé, le développement de la médecine de premier recours et une logique de parcours - la mise en place des réseaux de soins ou encore la généralisation de la complémentaire santé et la lutte contre les dépassements d'honoraires sont autant de sujets sur lesquels les mutuelles sont engagées et qui contribueront aussi à répondre à l'enjeu du vieillissement.

Le groupe de la mutualité constate avec satisfaction que certaines dispositions du projet de loi constituent les prémices d'une politique de l'autonomie quel que soit l'âge, sans toutefois aller jusqu'à un décloisonnement complet des dispositifs actuels de compensation en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

À ce titre, le groupe de la mutualité partage les remarques du projet d'avis concernant les personnes handicapées vieillissantes et tient à rappeler que la mutualité française s'est toujours prononcée pour un droit universel d'aide à l'autonomie.

Si le groupe de la mutualité se félicite de l'effort consenti en faveur de la diminution des restes à charge des personnes bénéficiant de l'allocation de perte d'autonomie à domicile, mais aussi de la création d'une aide au répit en faveur des aidants, il souligne cependant que le volet financier du projet de loi n'est pas adapté au regard des enjeux.

Enfin, le groupe de la mutualité accueille favorablement la volonté des pouvoirs publics de faciliter l'accès à des aides techniques qui participent à une prévention de la perte d'autonomie ou à la compensation de ses conséquences.

Pour atteindre cet objectif, le groupe de la mutualité juge indispensable la définition d'un cadre éthique garant de la qualité des réponses qui seront apportées aux besoins des personnes en recherche des solutions technologiques.

Ce projet de loi constitue incontestablement un levier pour répondre au défi du vieillissement même s'il devra être complété par d'autres mesures sur lesquelles le CESE et le groupe de la mutualité resteront vigilants.

Le groupe de la mutualité votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. Mes chers collègues, constatant qu'il n'y a plus de demandes de parole, je déclare close la discussion générale.

DISCUSSION D'UN AMENDEMENT

(Le texte de l'amendement déposé et la suite qui lui a été donnée par la section des affaires sociales et de la santé sont annexés au présent compte rendu)

M. le Président. Mes chers collègues, je vous rappelle qu'un amendement a été déposé sur le projet d'avis présenté par Mme Boutrand et M. Prada, rapporteurs.

Cet amendement, déposé par le groupe des entreprises, a été examiné par la section des affaires sociales et la section de l'aménagement durable des territoires, a reçu un avis favorable.

S'il n'y a pas d'avis contraire, cet amendement est adopté.

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Mes chers collègues, s'il n'y a pas d'objections, je vous propose de procéder au vote sur l'ensemble du projet d'avis ainsi modifié.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 156
- Ont voté pour : 153
- Ont voté contre : 2
- S'est abstenu : 1

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.

(Applaudissements)

La parole est au président Fondard.

M. Fondard, président de la section des affaires sociales et de la santé. Madame la ministre, je tiens à vous remercier de l'intérêt que vous portez au CESE. Vous avez suivi toutes les expressions de l'ensemble des groupes sur ce projet de loi d'orientation et de programmation. Je remercie l'ensemble des conseillers. Ce travail a été particulièrement bien reçu par l'ensemble des composantes du CESE. Je remercie tous les conseillers de la section des affaires sociales et de la santé, l'administration, Marie-Grâce, Guillaume et Christine. Je remercie aussi les collègues de la section de l'aménagement durable des territoires, avec qui nous avons travaillé. Monsieur le président, merci pour la fusion réussie de cet avis.

Madame la ministre, je reprends deux points. L'un concerne l'ensemble de ce projet de loi ; vous avez entendu l'ensemble des groupes s'exprimer. Il y a des nécessaires évolutions concernant les aidants familiaux. Je ne reviens pas sur toutes les questions tarifaires car vous les avez évoquées.

Aujourd'hui, le secteur souffre particulièrement et des mesures pour stabiliser l'ensemble de ce secteur doivent être engagées à travers ce projet de loi.

Madame la ministre, je vous remercie et j'espère que les préconisations de cet avis vous aideront dans le débat de cette loi qui permettra de répondre aux attentes de toutes nos personnes âgées. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est au Président Mariotti.

M. Mariotti, président de la section de l'aménagement durable des territoires. Je m'associe aux propos de M. Fondard. Il est vrai que c'était un défi de faire travailler deux sections ensemble dans un temps très court, mais Madame la ministre nous a prévenu suffisamment tôt.

Nous avons compris que ce sujet comporte de multiples aspects pas seulement techniques, comme la modification de l'urbanisme, les transports, le logement, le vieillissement, l'adaptation des logements au vieillissement. Une prise de conscience dans ce pays de toute la société doit avoir lieu : acteurs publics et privés, seniors, mais aussi l'ensemble des familles.

Je remercie les deux rapporteurs. La réelle implication de nos deux sections va permettre de traiter le sujet de l'ensemble dans ses dimensions diverses. Nous allons vous aider afin que l'appropriation de ces données se fassent mieux au niveau général et à celui de nos concitoyens.

M. le Président. Vous savez à quel point le Conseil économique, social et environnemental a vocation à être force de proposition pour le gouvernement. Je salue la méthode arrêtée ensemble. Madame la ministre, vous avez tenu à présenter au CESE, bien en amont, vos questions. Grâce à cela, il y a pu y avoir une appropriation par le Conseil et vous avez vu la qualité des réponses proposées.

Il reste un certain nombre de défis et vous avez entendu des inquiétudes. J'espère que les réponses seront apportées lors des débats parlementaires. Il y a aussi eu des espérances. Vous avez posé une question de fond : cette politique ne sera réussie que s'il y a une appropriation par tous, professionnels et citoyens. Chacun doit se sentir concerné par cette obligation de liens nouveaux intergénérationnels. Notre société est au bord de la rupture. C'est un moyen de renforcer sa solidité autour d'un pacte collectif. Nous transférerons les avis du CESE à l'ensemble des CESER afin que partout sur le territoire, il puisse y avoir une appropriation citoyenne du débat qui est un véritable enjeu de société.

Je vous remercie de la méthode que vous avez acceptée et de votre collaboration avec le CESE.

Avant de conclure, je salue M. Hubert Brin, présent en tribune, et le félicite chaleureusement pour son élection à la présidence de l'association des anciens membres du CESE.

Mes chers collègues, la prochaine séance aura lieu le 8 avril. Nous examinerons le projet d'avis sur *Le renouveau des politiques publiques de la culture*, présenté par M. Michel, rapporteur au nom de la section de l'éducation, de la culture et de la communication, présidée par M. Da Costa. Nous aurons également une présentation, par le secrétaire général du Secrétariat général des affaires européennes, M. Guillon, du Programme national de réforme.

La séance est levée.

La séance est levée à dix-sept heure quinze.

*
* *

La séance est levée à dix-sept heures quinze.

Prochaine séance le mardi 8 avril 2014 à 14h30.

ANNEXES

Annexe 1 : Amendement déposé sur le projet d'avis *Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement*

Amendement n° 1

Déposé par le groupe des entreprises

Page 70, ligne 39, après : «... l'offre de services », ajouter :

« *et une égalité de traitement entre les structures.* » (la suite sans changement).

Annexe 2 : Suite donnée par la section de l'environnement à l'amendement déposé sur le projet d'avis *Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement*

Amendement n° 1

Cet amendement déposé par le groupe des entreprises a reçu **un avis favorable** de la section. Il est ainsi rédigé :


Page 70, ligne 39 : Après : «... l'offre de services », ajouter :

« *et une égalité de traitement entre les structures.* » (la suite sans changement).

Annexe 3 : *Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement* - diaporama illustrant les propos de Mme Boutrand, rapporteure

LE CESE


Assemblée plénière – 26 mars 2014



Une mutation démographique inédite


En 2030

30 % de la population française
aura plus de **60 ans**
et... une espérance de vie de **30 ans !**





LE CESE

Assemblée plénière – 26 mars 2014



La priorité au domicile doit être un engagement de l'Etat assumé et affiché






LE CESE Assemblée plénière – 26 mars 2014

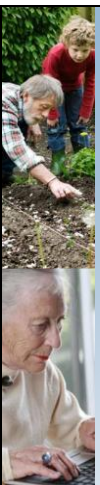
Changer notre regard sur le vieillissement

Soutien familial, bénévolat, solidarités de proximité,
les aînés sont porteurs de richesses pour la société

Propositions du CESE :

*L'Etat doit impulser un nouveau cap pour changer
notre regard sur le vieillissement par des campagnes
nationales de communication qui rendent
visible cette richesse*






LE CESE Assemblée plénière – 26 mars 2014

Prendre en compte le vieillissement dans l'aménagement du territoire :

- Identifier dans les communes des zones favorables au vieillissement
- Imaginer des nouvelles formes de déplacements (transports à la demande, autopartage, covoiturage accompagné, etc.)

La loi : le CESE approuve la disposition de la loi qui prévoit la représentation des âgés dans les commissions d'accessibilité, représentation qui sera un gage de la prise en compte de leurs attentes spécifiques.





LE CESE Assemblée plénière – 26 mars 2014

Penser, choisir, adapter son « chez soi »


Propositions du CESE :

Le CESE suggère que les caisses de retraite généralisent des diagnostics habitat/mobilité

La loi prévoit la construction de 80 000 logements adaptés entre 2014 et 2017.

Le CESE considère cet objectif louable mais il reste de faible portée au regard du nombre très important de logements existants à adapter


LE CESE
Assemblée plénière – 26 mars 2014



Un « chez soi » peut aussi être un appartement dans un collectif adapté

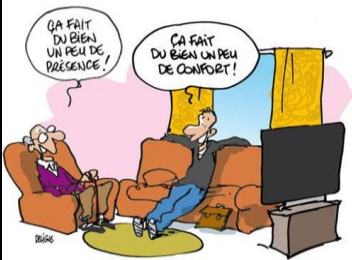
La loi prévoit de donner un nouveau souffle aux « résidences autonomie ».

Le CESE approuve cette orientation et l'attribution à ces établissements du forfait autonomie financé par la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA)




LE CESE
Assemblée plénière – 26 mars 2014


« Habiter autrement »



- La colocation entre seniors
- L'échange un jeune/un âgé
- L'habitat intergénérationnel qui rassemble jeunes, familles et âgés

Le CESE regrette que ces types d'habitat, symbole de solidarité entre les générations, et les difficultés qu'ils rencontrent, n'aient pas été pris en compte dans le projet de loi.







LE CESE Assemblée plénière – 26 mars 2014

Deux enjeux doivent être portés par cette nouvelle loi :

- Changer notre regard sur les âgés
- Faire du domicile la priorité des politiques publiques





Annexe 4 : *Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement* - diaporama illustrant les propos de M. Prada, rapporteur



L'adaptation de la société au vieillissement


ANTICIPER LA PERTE D'AUTONOMIE EN FAISANT DE LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES UNE PRIORITÉ





L'adaptation de la société au vieillissement

➤ PRÉVENIR LE VIEILLISSEMENT

- Prévenir les risques dès la naissance pour améliorer la qualité de vie future
- Intégrer la prévention à la formation des professionnels de santé en l'inscrivant dans leurs contrôles de connaissances
- Articuler les soins et l'accompagnement de la perte d'autonomie







L'adaptation de la société au vieillissement


➤ **COORDONNER LES DIFFÉRENTS ACTEURS**


- S'appuyer sur l'expérimentation du parcours de santé des personnes âgées (PAERPA)
- Coordonner les actions sociales des régimes de retraite de base pour proposer une offre commune de préservation de l'autonomie
- Développer des gérontopôles

L'adaptation de la société au vieillissement



La mise en place d'une prévention précoce, d'un accompagnement du parcours de vie, plus particulièrement au moment des ruptures, permet de retarder la survenue d'éventuelles incapacités






L'adaptation de la société au vieillissement


Le travail doit être un facteur de construction personnelle et sociale
Il détermine pour une bonne part la possibilité du bien être dans la société et du bien vieillir



L'adaptation de la société au vieillissement



Permettre de vieillir le plus longtemps possible chez soi est une belle idée ! ce doit être un droit !





L'adaptation de la société au vieillissement

- Garantir le respect des droits fondamentaux des personnes âgées
- Reconnaître un droit au répit pour l'aidant et l'étendre au proche aidant de personnes ne bénéficiant pas de l'APA

L'adaptation de la société au vieillissement


➤ **Évaluer les besoins d'aide des personnes âgées**

QUI ?


- une équipe pluridisciplinaire sur le lieu de vie de la personne

COMMENT ?


- en s'inspirant du système GEVA (évaluation d'un projet de vie) pour réviser la grille AGGIR (trop axée sur l'autonomie fonctionnelle ou la maladie)




L'adaptation de la société au vieillissement




- Revaloriser et améliorer l'Allocation de perte d'autonomie (APA)
- Baisser le ticket modérateur
- Réexaminer le système de péréquation
- en rééquilibrant les participations financières de l'État et des départements




L'adaptation de la société au vieillissement



- Maintenir les personnes à domicile repose en partie sur l'attractivité des métiers d'aide à domicile




L'adaptation de la société au vieillissement



- **Le baluchonnage** : Ce peut être une solution de répit pour venir en aide aux aidants familiaux. Dans le principe, le prestataire reste à domicile et les auxiliaires de vie interviennent 24 heures sur 24.

MAIS

- Ce dispositif déroge au droit du travail, et pose le problème de l'équilibre entre les droits des salariés, ceux de la personne aidée et ceux de l'aidant.
- Ce dispositif nécessite une négociation préalable entre les partenaires sociaux.



L'adaptation de la société au vieillissement



- **L'émergence d'une nouvelle filière industrielle**


- Donner aux entreprises les moyens d'innover
- Élaborer un cadre éthique pour que ces innovations technologiques répondent aux besoins des personnes dans le respect de leur dignité et de leur libre choix



L'adaptation de la société au vieillissement

➤ **L'adaptation de la gouvernance**


- Examiner les conditions d'application de la loi du 11 février 2005 qui prévoyait de supprimer la barrière d'âge pour les personnes en situation de handicap pour leur permettre de conserver l'AAH au-delà de 60 ans



L'adaptation de la société au vieillissement



Cependant, sur plusieurs points, le projet de loi pourrait être amélioré :

- en termes de représentation des usagers, des organisations syndicales de retraités et des associations au sein des nouvelles instances (Haut Conseil de l'Age, Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie et la « conférence des financeurs »)



L'adaptation de la société au vieillissement

- Enfin, pour le CESE, ce sont les Conseils de la CNAMTS, de la CNAVTS, du RSI et de la CCMSA qui doivent entrer au Conseil d'administration de la CNSA.



L'adaptation de la société au vieillissement

Le financement du projet de loi
par la seule contribution additionnelle de
solidarité pour l'autonomie (CASA)
est-il vraiment à la hauteur des enjeux ?

